



Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la délinquance pour les Transports en Commun Lyonnais (TCL)

2021-2024

Le SYTRAL : autorité organisatrice des transports pour la Métropole de Lyon et le département du Rhône

Un territoire, 3 réseaux, 2 services

Sur plus de 3 200 km² et desservant 278 communes, le SYTRAL est l'autorité organisatrice des transports publics, régissant plusieurs réseaux et services reliés entre eux.

Ils forment une réponse complète à l'ensemble des besoins de ceux qui vivent, habitent, travaillent sur le territoire.

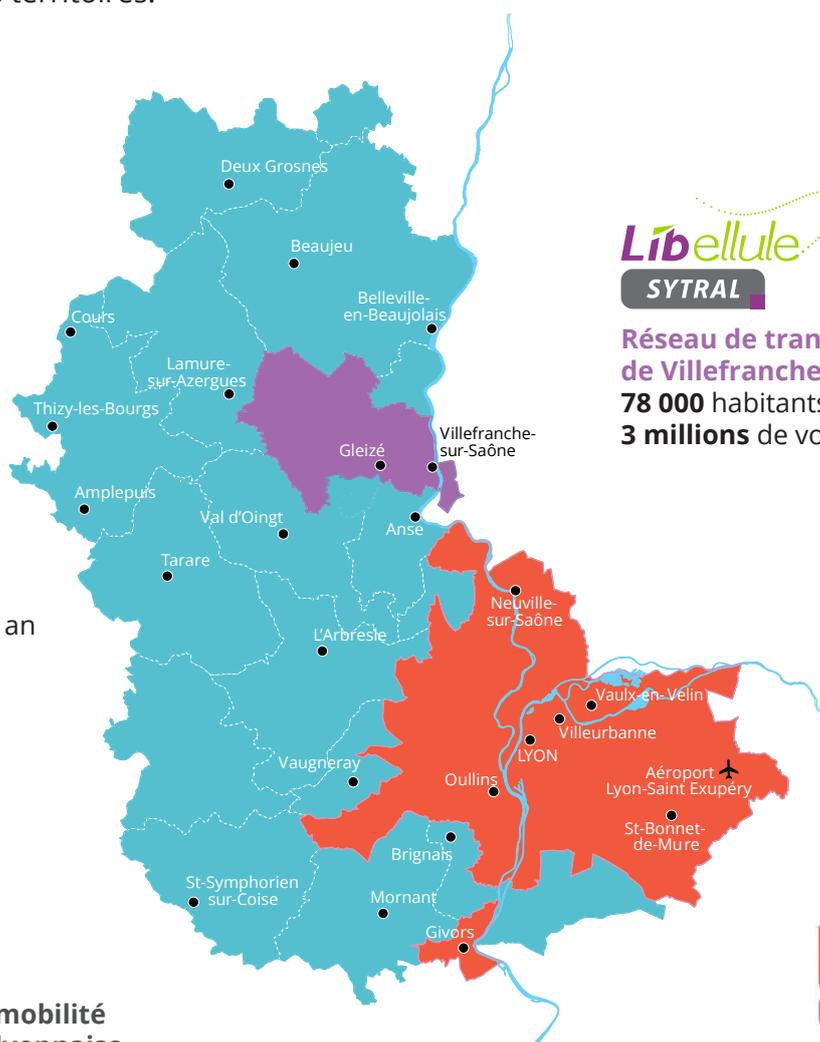
L'exploitation des réseaux et services est déléguée à des opérateurs privés, au plus près des territoires.

LES **CARS** DU RHÔNE
SYTRAL

Réseau de transport interurbain du Rhône

447 000 habitants

7,8 millions de voyages par an



Libellule
SYTRAL

Réseau de transport urbain de Villefranche-sur-Saône

78 000 habitants

3 millions de voyages par an

OPTIBUS SYTRAL

Transport des personnes à mobilité réduite de l'agglomération lyonnaise

105 000 voyages par an

TCL
SYTRAL

Réseau de transport urbain de l'agglomération lyonnaise

1,8 million d'habitants

496 millions de voyages par an

73 communes (59 communes de la métropole + 6 communes de l'Ouest lyonnais adhérentes + 8 communes de la CCEL)

rhônexpress
SYTRAL the smart link

Navette tramway reliant Lyon à l'aéroport Saint-Exupéry
1,4 million voyages par an

Une stratégie territoriale établie dès 2011

• **2011**

Premier document établi et signé par les parties prenantes
**Stratégie Territoriale de Sécurité de Prévention de la
Délinquance dans les transports en commun lyonnais**
2011-2014

• **2014**

**Stratégie Territoriale de Sécurité de Prévention de la
Délinquance dans les transports en commun lyonnais**
2014-2020

• **2021**

**Stratégie Territoriale de Sécurité de Prévention de la
Délinquance dans les transports en commun lyonnais**
2021-2024



Édito

Le SYTRAL, autorité organisatrice de la mobilité compétente sur le département du Rhône et la Métropole de Lyon, s'est inscrit depuis de nombreuses années en lien avec Keolis Lyon, exploitant du réseau TCL pour le compte du SYTRAL, dans une démarche de partenariat territorial pour la prévention de la délinquance et pour la sécurité.

L'enjeu est de taille : le réseau TCL est le 1er réseau de transport en commun en France, après la RATP, avec plus de 1,8 million de voyages/jour. Il concentre les plus grands flux de citoyens à l'instant T dans la métropole. Aussi, le SYTRAL engage plus de 26 millions d'euros de fonctionnement annuels pour la sécurité des voyageurs et des agents et investit dans les outils et technologies de sûreté (8 700 caméras de vidéo protection, un PC Sécurité 7j/7 et 24h/24, un PC événementiel -ou PC crise- activé plus de 80 fois en 2019, des interphonies et alarmes dans les stations et rames de métro et de tramways, détection d'intrusions, protection des sites et infrastructures...).

Le partenariat, clé de la sécurité. La sécurité des transports repose sur l'engagement de tous les acteurs. L'espace transport est un espace à vocation publique : il existe une frontière entre service de transport et police. Les choix stratégiques reposent sur la synergie et la coopération avec les services compétents de l'Etat, les communes et la Métropole de Lyon, indispensables à la sécurisation des transports et de leur environnement.

De même, le SYTRAL et Keolis Lyon sont partenaires de l'Etat et des collectivités pour partager les expériences et les éléments d'information, créer, générer, dimensionner des actions communes utiles à la gestion des problématiques urbaines (conventions avec le ministère des transports et les différents services de l'Etat, acteurs de l'Observatoire

national de la délinquance dans les transports, acteurs intégrés des CLSPD, CLS et cellules de veille, des plans ORSEC et des actions de sécurisation autour des événements...).

La loi Savary de mars 2016 renforce les dispositions relatives à la sécurité dans les transports collectifs qui relève de la responsabilité des exploitants de transports et autorités organisatrices et conforte les notions d'engagement et de partenariat avec l'Etat et les maires (pouvoir des polices municipales de verbalisation pour non-respect du règlement du code des transports...).

Le SYTRAL, Keolis Lyon et leurs partenaires ont construit des relations solides et ont mis en œuvre des actions préventives et de sûreté au cours des précédentes stratégies.

Autour des signataires que sont le préfet du Rhône et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, le procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Lyon, l'inspecteur d'Académie de Lyon, les maires de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, le président de la Métropole de Lyon, le directeur général de Keolis Lyon et le président du Sytral, se sont impliquées fortement dans cet engagement partenarial pour le développement des actions de la stratégie, les personnes morales, civiles et les associations (délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, direction de la sécurité publique du Rhône et service interdépartemental de sécurisation des transports en commun, groupement de gendarmerie du Rhône et sa brigade des transports, associations d'aide aux victimes, ambassadrices TCL des marches exploratoires).

Pour cette nouvelle stratégie 2021-2024, des collectivités partenaires rejoignent les signataires : les villes de Vaulx-en-Velin, Saint-Priest, Caluire, Bron, Meyzieu et Rillieux-la-Pape ainsi que la Communauté de communes de l'Est lyonnais.



Le bilan des actions menées pendant la période 2014-2019 a été partagé avec les partenaires. Il est positif et porteur de démarches innovantes qui n'avaient pas été décrites dans le document stratégique initial mais qui sont venues enrichir les actions de terrain au fil des initiatives. Le réseau TCL est devenu site pilote national pour les marches exploratoires de femmes dans les transports urbains. De même, le SYTRAL et Keolis Lyon ont reçu le prix national de la meilleure campagne d'information pour la lutte contre le harcèlement sexiste dans les transports.

La stratégie territoriale proposée pour 2021-2024 est, une nouvelle fois, le résultat d'une réflexion partenariale. Cette réflexion a été menée à partir du bilan partagé des faits de délinquance enregistrés depuis 2014 sur le réseau TCL et du bilan des réalisations menées entre 2014 et 2019. Elle s'est nourrie des entretiens auprès d'une trentaine de représentants des partenaires de la stratégie (cf. fin de document) et des réunions d'échanges partenariales.

La stratégie repose sur une déclinaison, à l'échelle du ressort territorial du réseau TCL et des enjeux de transports urbains, du plan national pour la prévention de la délinquance paru en mars 2020 et qui développe 4 axes :

- **Axe 1** – Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention
- **Axe 2** – Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- **Axe 3** – La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance
- **Axe 4** – Le territoire : vers une gouvernance renouvelée et efficace

Les 32 actions développées autour de ces 4 axes ont été coécrites par le SYTRAL et Keolis Lyon mais reposent bien sur l'engagement des partenaires qui en sont parfois à l'initiative et, dans tous les cas, une des clés de leur réalisation.

Je tiens à remercier chaque partenaire de son étroite coopération à l'édition de cette nouvelle stratégie et aux actions qu'il nous appartient de mettre en œuvre ensemble au cours de ces quatre prochaines années. C'est un engagement énergique, volontaire, pour la sécurité et la sérénité des utilisateurs et des personnels des transports en commun lyonnais, gage de qualité de la mobilité, service essentiel à la vie des citoyens et de nos territoires.

Bruno BERNARD, *président du SYTRAL*
Laurence EYMIEU, *directrice générale de Keolis Lyon*

Les moyens du SYTRAL



PC Sécurité (PCS) 24h/24 et 7j/7
et PC crise ou événementiel



8 700 caméras avec traitement des images possible 24h/24
Déport des images au Centre d'Information et de Commandement
de la DDSP, à la préfecture et au SDMIS



15 000 élèves par an sensibilisés à la prévention dans les
transports. Jusqu'à 24 000 en 2019



1^{er} réseau français en matière de TIG



Des marches exploratoires de femmes afin de proposer des
actions concrètes pour mieux sécuriser les lignes



900 opérations TCL – forces de l'ordre et polices municipales
pour la sécurisation des transports en commun lyonnais



Des actions de prévention contre les accidents de la route
et pour la fluidité du trafic des bus (11 573 PV électroniques
de stationnement en 2019 par les agents TCL / multiplié par
3 en 1 an)



Un budget de fonctionnement pour la lutte contre l'insécurité en
croissance qui représente en 2019 près de 26 millions d'euros



Un budget sécurité privée de 5 millions d'euros



Bilan de la sécurité 2014-2019

D'un point de vue réglementaire, la période a été dense. En 2015, le plan Vigipirate et l'opération Sentinelle ont rendu possibles des missions de sécurisation des points sensibles. En 2016, la loi Savary relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités, contre les atteintes à la sécurité publique et contre les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageurs a enrichi le dispositif. En 2017, la convention ISIS a standardisé les informations de sûreté avec le ministère des transports. Enfin, en 2019, la LOM a contribué à enrichir les articles relatifs à la prévention et la sécurité de la LOTI de 1982.

Le taux d'atteintes recensées sur le réseau TCL est variable selon le type d'atteintes et l'année.

Entre 2014 et 2019, la fréquentation sur le réseau TCL a augmenté : +10 % (452 millions de voyages en 2014 contre 496 millions en 2019).

Le **nombre total d'atteintes a augmenté entre 2014 et 2017 (+12 %)** pour ensuite **diminuer en 2018 de 21 %** et **ré-augmenter en 2019 de 11 %**.

On a observé une **baisse des atteintes aux voyageurs signalées aux agents TCL** : le réseau lyonnais n'a connu que **0,28 atteinte/million de voyages (2018)** contre 1,17 pour les territoires de plus de 250 000 habitants (soit 4,2 fois moins). Néanmoins, ces dernières données ne sont pas exhaustives, ni ici, ni dans les autres réseaux : elles sont signalées sur initiative des victimes auprès des TCL ou suite à une intervention du personnel TCL auprès des victimes (via différentes entrées : conducteurs, agents de ligne, TCL.fr, interphonie et alarmes, Allô TCL...).

Dans le même temps, **les atteintes aux agents ont connu une baisse historique** : en 2018, le réseau TCL enregistre **0,85 atteinte /million de voyages** contre 1,92 pour les territoires de plus de 250 000 habitants (soit 2,3 fois moins).

Les atteintes sexuelles font l'objet d'une vigilance particulière : peu déclarées (entre 38 et 55 par an), elles représentent tout de même jusqu'à 29 % des atteintes enregistrées à l'intégrité des voyageurs.

Les atteintes aux biens et dégradations sont variables selon les années (entre 2 300 en 2015 et 3 100 en 2019), avec une baisse significative de ces atteintes en 2015.

Les atteintes visant à perturber le service (jets de projectiles sans bris, colis suspects, manipulation des équipements...) **ont baissé de 39 % entre 2014 et 2019**. Plus de la moitié se déroulent en surface (56 % en 2019, 67 % en 2018).

Enfin, le **nombre d'atteintes à la tranquillité** varie d'une année à l'autre. **67 %** de ces atteintes se déroulent **dans le métro** en 2018 et 2019 (72 % en 2017). Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec la présence d'agents à certaines stations (Part-Dieu et Guillotière) depuis 2017 et dans plusieurs autres stations, pôles d'échanges multimodaux (Bonnevay, Bellecour, Perrache, Gare de Vénissieux, Gare de Vaise et Gorge-de-Loup) depuis 2019.

On notera une **augmentation notable des faits de circulation/stationnement ou arrêt involontaire sur couloir bus** (+49 % entre 2017 et 2019) et d'**ivresse publique et manifeste** (+44 %) contre une **diminution de vente ou consommation de produits illicites** (-50 %) ou encore de **transport extérieur au véhicule** (-52 %).



Bilan de la stratégie 2014-2019

La Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance dans les transports en commun lyonnais 2014-2017 était constituée de 3 axes et 7 actions. Elle s'est considérablement étoffée au fur et à mesure des initiatives, des partenariats et des conventions. On retiendra dans les actions majeures mises en œuvre :

Axe 1 Pilotage et outils de la stratégie territoriale

- Conduite des Réunions Opérationnelles Sécurité mensuelles par Keolis Lyon avec les partenaires.
- Participation du SYTRAL et de Keolis Lyon aux CLSPD et instances partenariales.
- Tenue de réunions trimestrielles de pilotage et de suivi des actions de la stratégie entre le SYTRAL et Keolis Lyon.
- Bilan annuel présenté par le SYTRAL et Keolis Lyon au préfet délégué à la Défense et à la Sécurité, au procureur de la République et aux forces de l'ordre.

Axe 2 La Prévention éducative

- Renfort du partenariat avec l'éducation nationale : l'objectif de 15 000 élèves par an bénéficiant d'interventions pédagogiques en milieu scolaire a été largement dépassé (24 004 élèves) en 2019. On notera un corpus d'actions parmi lesquelles :
- des modules pédagogiques (jeux « *Exploragones* » et « *Bus en folie* »),
- un module de lutte contre le harcèlement sexiste dans les transports,
- la coordination en temps réel des interventions des acteurs de la prévention et de la sécurité à proximité des établissements scolaires.

Axe 3 La prévention dissuasive et la prévention de la récidive

- Renfort de la sécurité routière via une coopération pérenne avec les polices municipales et développement de la vidéo verbalisation par les villes.
- Lancement de la brigade des transports en juillet 2018 par le Groupement de Gendarmerie du Rhône.
- Renfort des opérations conjointes de sécurisation du réseau TCL avec les forces de l'ordre et les polices municipales (plus de 1 000 en 2019).
- Coopération exemplaire avec la Justice et un nombre de TIG entre 40 et 70/an : les TCL sont le premier réseau français en matière de prévention de la récidive.

Axe 4 L'information et le soutien aux personnes

- Des enquêtes annuelles sur le « sentiment de sécurité » et une enquête sur le « harcèlement sexiste ».
- Lancement et pérennisation des marches exploratoires des femmes : 1^{er} réseau urbain à développer cette démarche participative pour la sécurisation des lignes et espaces TCL.
- Des campagnes de lutte contre le harcèlement sexiste : obtention d'un prix national pour la meilleure campagne d'information.
- Création d'une page « signalement des faits d'insécurité et de harcèlement sexiste » sur TCL.fr et plusieurs initiatives (*Mon Chaperon*).
- La descente à la demande à partir de 22 heures sur toutes les lignes de bus.



L'esprit de la stratégie SYTRAL – Keolis Lyon pour le réseau TCL 2021-2024

La nouvelle stratégie développe et enrichit le plan d'actions et s'appuie sur une déclinaison en 4 axes inspirés de la stratégie nationale :

Axe 1 – Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

Axe 2 – Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger

Axe 3 – La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance

Axe 4 – Le territoire : vers une gouvernance renouvelée et efficace

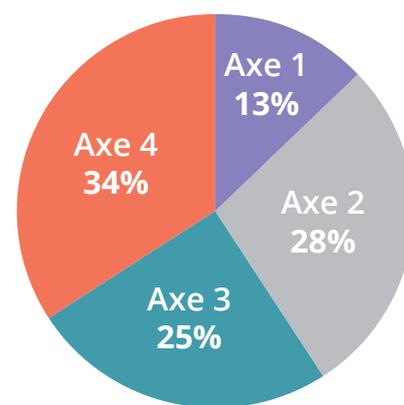
Les actions de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance dans les transports en commun lyonnais 2021-2024 sont envisagées dans la continuité du travail existant.

Le parti pris a été de décrire toutes les actions en cours pour faire de ce document le socle d'une action partenariale et de poursuivre la mise en œuvre d'actions innovantes.

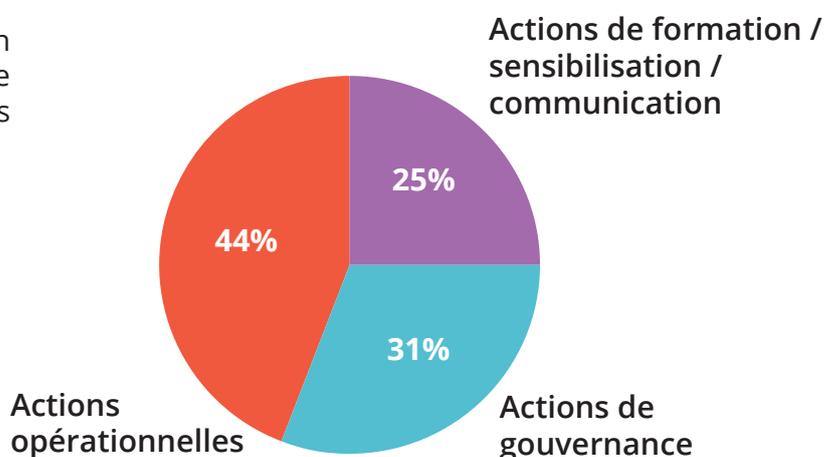
Cette stratégie se compose de 32 actions à poursuivre et à mettre en œuvre par le Sytral/Keolis Lyon et ses partenaires dans le cadre de la prévention de la délinquance sur le réseau TCL.

Ces 32 actions sont classées selon les axes proposés dans la stratégie nationale et déclinées sous formes d'actions :

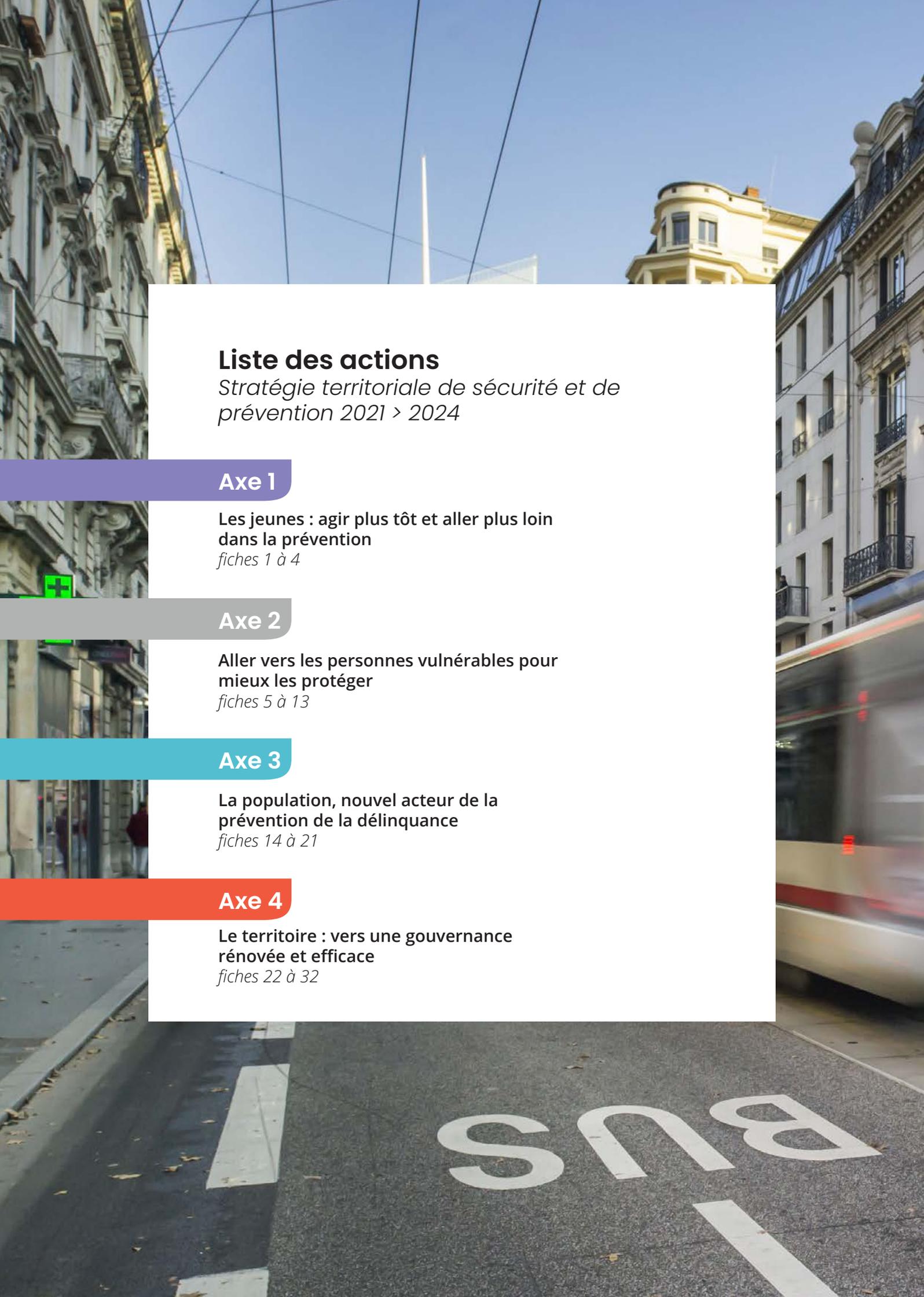
- Opérationnelles (O)
- De Gouvernance (G)
- De Formation / Sensibilisation / Communication (F)



Répartition des actions par axe



Typologie et répartition des mesures



Liste des actions

Stratégie territoriale de sécurité et de prévention 2021 > 2024

Axe 1

Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

fiches 1 à 4

Axe 2

Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger

fiches 5 à 13

Axe 3

La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance

fiches 14 à 21

Axe 4

Le territoire : vers une gouvernance renouvelée et efficace

fiches 22 à 32

L'esprit de la stratégie SYTRAL – Keolis Lyon pour le réseau TCL 2021-2024

Axe 1 Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

- ACTIONS n° 01-F-1** La sensibilisation des jeunes et des scolaires
- ACTIONS n° 01-F-2** La sensibilisation des jeunes au harcèlement sexiste dans les transports
- ACTIONS n° 01-O-3** Les TIG et autres mesures de prévention de la récidive
- ACTIONS n° 01-G-4** Le rappel à la loi et aux obligations citoyennes par les maires auprès des jeunes ayant commis des atteintes à la tranquillité et ou des incivilités dans les transports

Axe 2 Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger

- ACTIONS n° 02-O-5** La descente à la demande
- ACTIONS n° 02-O-6** Le signalement numérique des agressions, incidents, incivilités et des faits de harcèlement sexiste
- ACTIONS n° 02-O-7** La prise en charge des victimes
- ACTIONS n° 02-O-8** La gestion de la mobilité en soirée et nuit
- ACTIONS n° 02-O-9** Les opérations de sécurisation et de contrôle TCL/Police nationale et/ou gendarmerie nationale
- ACTIONS n° 02-O-10** Les opérations de sécurisation et de contrôle TCL/Police municipale
- ACTIONS n° 02-F-11** L'information et la sensibilisation du public aux moyens déployés sur le réseau TCL
- ACTIONS n° 02-F-12** La sensibilisation des seniors et des personnes vulnérables
- ACTIONS n° 02-O-13** Le déploiement des démarches de covoyage (numérique)

Axe 3 La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance

- ACTIONS n° 03-O-14** Les marches exploratoires
- ACTIONS n° 03-O-15** La médiation sociale
- ACTIONS n° 03-O-16** La vidéo protection
- ACTIONS n° 03-F-17** La formation des personnels de terrain et conducteurs TCL dans la lutte contre l'insécurité et le harcèlement sexiste
- ACTIONS n° 03-F-18** L'information des partenaires sur les conditions d'exploitation du réseau TCL
- ACTIONS n° 03-F-19** Le renforcement des liens TCL / associations sportives
- ACTIONS n° 03-F-20** Les enquêtes sur le sentiment de sécurité
- ACTIONS n° 03-O-21** Les opérations de fluidité du trafic et de lutte contre l'accidentologie et les conflits de la route

Axe 4 Le territoire : vers une gouvernance renouvelée et efficace

- ACTIONS n° 04-G-22** L'organisation du partenariat avec l'EN autour de la gestion du transport scolaire (junior direct)
- ACTIONS n° 04-O-23** L'échange d'information à l'instant T pour une gestion opérationnelle des incidents
- ACTIONS n° 04-O-24** L'Information quotidienne (à J+1) des partenaires
- ACTIONS n° 04-G-25** La Réunion Opérationnelle Sécurité (ROS) mensuelle avec les partenaires
- ACTIONS n° 04-G-26** Le comité de suivi de la stratégie (trimestriel)
- ACTIONS n° 04-G-27** Le bilan annuel partagé des faits de délinquance sur le réseau TCL avec les partenaires (annuel)
- ACTIONS n° 04-G-28** La participation de Keolis Lyon / Sytral aux CLSPD et CLS
- ACTIONS n° 04-G-29** La coordination justice TCL (Rekiz)
- ACTIONS n° 04-G-30** La prévention situationnelle
- ACTIONS n° 04-G-31** La lutte contre la cyber criminalité
- ACTIONS n° 04-G-32** La coordination entre opérateurs de transport sur la prévention de la délinquance



Axe 1

Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

- ACTIONS n° 01-F-1** La sensibilisation des jeunes et des scolaires
- ACTIONS n° 01-F-2** La sensibilisation des jeunes au harcèlement sexiste dans les transports
- ACTIONS n° 01-O-3** Les TIG et autres mesures de prévention de la récidive
- ACTIONS n° 01-G-4** Le rappel à la loi et aux obligations citoyennes par les maires auprès des jeunes ayant commis des atteintes à la tranquillité et ou des incivilités dans les transports

ACTIONS n° 01-F-1

La sensibilisation des jeunes et des scolaires

Réinvestir la prévention primaire, notamment à destination des très jeunes (moins de 12 ans)

OBJECTIF

Sensibiliser les jeunes et, plus particulièrement, les jeunes scolaires aux bons comportements à adopter dans les transports en commun.
Sensibiliser 15 000 élèves par an.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Education nationale
Tissu associatif
Instituts médico-éducatifs

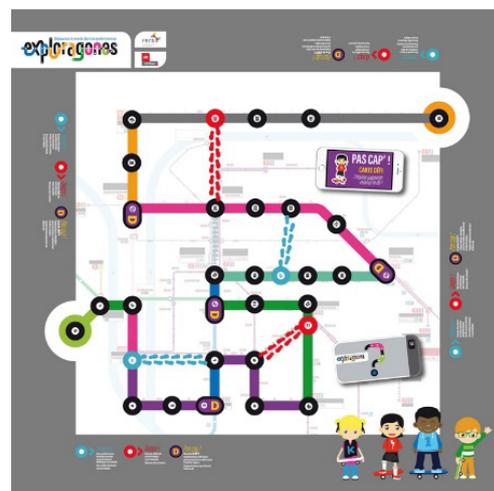
INTERFACES

Agents TCL spécialisés et formés : conducteurs, contrôleurs, agents Keolis Lyon et Berthelet

CONTEXTE

Afin de sensibiliser le public jeune aux règles de sécurité ainsi qu'aux bonnes pratiques à adopter sur le réseau TCL, des actions didactiques auprès des élèves dans les établissements scolaires ou des associations sont organisées. L'objectif est de développer **une image positive** des transports publics auprès des jeunes et de promouvoir la citoyenneté. Les actions de prévention **sont priorisées selon les zones géographiques** où l'on recense le plus grand nombre de jets de projectiles et d'actes de vandalisme envers les véhicules TCL desservant et circulant à proximité des établissements scolaires.

Keolis Lyon programme et réalise des interventions auprès des établissements scolaires tout au long de l'année et quelques unes en co-animation avec Berthelet sur les secteurs de passage des lignes desservant la CCEL. En plus de celles dans les établissements scolaires (primaire/collège/lycée), des interventions sont programmées dans des associations, des établissements de formation professionnelle, des écoles d'ingénieurs, des MJC ou en institut médico-éducatif (IME) et Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP).



Plateau de jeu (vue de dessus)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

En lien avec l'inspection académique, tant pour la validation des modules que le ciblage des établissements, Keolis Lyon et Berthelet proposent des interventions « à la carte » selon l'âge du public et l'objectif pédagogique visé.

De 4 à 9 ans (de la moyenne section au CM1)

Messages cibles : citoyenneté – connaissance des transports en commun

Les interventions des agents TCL dans les classes s'appuient sur des jeux pour faire découvrir aux enfants les transports en commun (le rapport à l'autre – conducteur et usagers – les règles à respecter à bord et à l'arrêt). Compte-tenu de l'âge des enfants concernés, le principe du jeu à visée pédagogique permet d'obtenir leur attention et de les faire intervenir directement dans les échanges.

De 10 à 14 ans (du CM2 et à la 3^{ème})

Messages cibles (dans une continuité des messages) : citoyenneté/la bonne attitude - sécurité : les dangers de la route et les attitudes à proscrire pouvant les mettre en danger.

Différents modules dont des jeux à visée pédagogique sont utilisés. Les outils utilisés peuvent être le jeu « Exploragones » (questions-réponses sur le réseau TCL) ainsi que le jeu du « Bus en folie ». Les élèves décrivent quels sont les comportements appropriés dans un bus et ceux qui ne le sont pas en se basant sur une affiche représentant les voyageurs d'un bus dans différentes postures plus ou moins adaptées. Un escape game est utilisé comme méthode d'animation par l'entreprise Berthelet.

Focus métiers pour les 4^{ème} et 3^{ème}

Les différents métiers existants au sein des TCL sont présentés. Ces échanges avec des professionnels contribuent à humaniser la relation entre les jeunes et les agents TCL ainsi qu'à partager la vision de chacun.

Manifestions sportives ou forums éducatifs

Des quizz portant sur des connaissances générales du réseau TCL ou du comportement à adopter dans les transports en commun sont proposés aux jeunes et permettent aux agents TCL d'échanger avec eux lors de la correction. Par exemple, parmi les jeux proposés, on trouve : « bus en folie » ou « vie ma vie de contrôleur ». Il s'agit de scénarios de mini-scènes vécues et décrites par les contrôleurs. Les jeunes jouent le rôle des contrôleurs (port de la tenue) et les contrôleurs se mettent dans la peau de perturbateurs. L'objectif est de faire revenir le calme dans le bus et de verbaliser le cas échéant. A l'issue, un temps d'échanges est prévu entre les jeunes et les contrôleurs.

Dès la 2^{nde} et jusqu'au niveau de l'enseignement supérieur

Les interventions se focalisent sur la présentation des métiers de l'entreprise et la lutte contre le harcèlement sexiste qui a fait l'objet d'un module spécifique développé en 2019 par les TCL et validé avec l'inspection académique.

Plus à la marge et à la demande des établissements scolaires, des visites des infrastructures sont organisées (visites de centres de maintenance, de PC). Des simulateurs pédagogiques sont également proposés pour dynamiser les animations pour ce public.

ACTIONS n° 01-F-2

La sensibilisation des jeunes au harcèlement sexiste dans les transports

Développer une sensibilisation spécifique à la lutte contre le harcèlement sexiste auprès des jeunes

OBJECTIF

Agents TCL spécialisés et formés :
conducteurs, contrôleurs, agents Keolis Lyon et Berthelet

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Direction régionale Droits
des femmes et Egalité

INTERFACES

Agents TCL spécialisés et formés :
conducteurs, contrôleurs, agents
Keolis Lyon et Berthelet

CONTEXTE

Dans le cadre du plan national de lutte contre les violences faites aux femmes, le SYTRAL et Keolis Lyon se sont investis dans plusieurs actions de prévention dédiées à la mobilité des femmes.

Ces actions, déclinées en plusieurs formats, prennent la forme de démarches participatives, les marches exploratoires des femmes, décrites dans une fiche action spécifique, et des interventions en milieu scolaire dédiées au jeune public sont également mises en œuvre.

En 2017, au niveau national, 27 % des auteurs de violences sexuelles étaient mineurs.

Après une expérimentation en partenariat avec le collège Paul Eluard de Vénissieux sur 2017-2018, la volonté du SYTRAL et de Keolis Lyon a été de travailler sur un module spécifique dédié à la lutte contre le harcèlement sexiste dans les transports auprès des jeunes. Le groupe de travail, lancé en 2019, a permis une construction partagée d'un module pédagogique validé par l'inspection académique.



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'intervention en milieu scolaire est animée par deux agents TCL spécifiquement formés aux questions de harcèlement sexiste et des violences sexuelles. Il s'agit d'un format de 2 heures avec appui d'un module spécifique.

Les enjeux abordés

Les premières parties abordent **quelques définitions, les mécanismes mis en place chez les victimes et décrivent les bons réflexes** pour les victimes et témoins :

- le harcèlement / le harcèlement sexuel / le harcèlement sexiste,
- les idées reçues sur les victimes, les agresseurs,
- les différentes formes de harcèlement sexiste physique et verbal,
- les conséquences sur la victime,
- que faire contre le harcèlement ? En tant que victime ? En tant que témoin ?

Différents thèmes sont abordés sous le format d'échanges avec les jeunes :

- drague,
- consentement,
- insultes sexistes,
- harcèlement dans les transports...

Déroulé du module

La présentation du module a lieu dans l'ordre avec des parties théoriques (définitions) autour d'un échange avec les élèves (« qu'est-ce que c'est le harcèlement sexiste pour vous ? » ; « quelles conséquences ? »...), et puis rebondissement avec **un choix ciblé de vidéos**, fonctionnant comme une bibliothèque de ressources (les interventions et questions des élèves orientent le choix des vidéos afin d'illustrer leur réflexion). Ces vidéos mettent en perspective les mécanismes du harcèlement sexiste. Elles sont suivies de débats afin de pousser la réflexion des élèves. Ces vidéos sont de différents types : campagne de prévention, court-métrage, sketches humoristiques, témoignages...

Ce module s'attarde sur les moyens de sécurité existant sur le réseau : agents TCL / vidéo protection / bornes d'appel / dépôt de plainte / associations d'aide aux victimes.

Pour le périmètre de la CCEL, des animations sous forme de « jeux de rôle » sont menées après validation de l'inspection académique.

ACTIONS n° 01-O-3

TIG et autres mesures de prévention de la récidive

Poursuivre les actions menées en matière de Travaux d'Intérêt Général et enrichir le dispositif de mesures

OBJECTIF

Participer à la prévention de la récidive et à la réinsertion sociale des personnes placées sous main de justice.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

SPIP
DTPJJ / UEMO

INTERFACES

Berthelet

CONTEXTE

En tant qu'acteur majeur de la vie économique et chargé d'une mission de service public, le réseau TCL s'est engagé depuis de nombreuses années dans l'**accueil de Travaux d'Intérêt Général** (TIG) en partenariat étroit avec la Justice. Réponse pénale à l'essence réparatrice et socialisante, le TIG permet d'appliquer une peine de Justice à une personne condamnée tout en la responsabilisant et en favorisant son insertion sociale et professionnelle.

En 2019, la loi de programmation de la Justice promeut le prononcé de cette peine et crée l'Agence nationale du TIG. Cette réponse pénale a vocation à fortement se développer et à jouer un rôle prépondérant dans la prévention de la récidive.

La primauté de l'éducatif sur le répressif étant l'une des règles fondatrices de **la justice des mineurs**, les actions menées à l'encontre des mineurs ont une vocation pédagogique. Il en existe différents types :

- les mesures de réparation. Lors d'un accueil d'une journée maximum, le mineur accompagne un agent TCL afin de découvrir le monde professionnel des transports en commun.
- Les stages de citoyenneté. Il s'agit d'une intervention des agents TCL lors de ces stages dans une approche pédagogique et adaptée aux mineurs suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Autre action pédagogique : après accord de l'établissement et de la famille, des actions pédagogiques/éducatives en entreprise sont mises en place sur le périmètre de la CCEL.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre des TIG et autres mesures de prévention de la récidive, différents objectifs ont été identifiés.

Développer l'accueil des TIG au sein du réseau TCL selon les actions suivantes :

- diversifier les types de postes (missions, horaires, jours),
- renforcer l'accompagnement des tuteurs,
- valoriser l'implication des TIGistes dans la réalisation de leurs missions et en interne du rôle de référents et tuteurs,
- sensibiliser les agents TCL à l'accueil de TIG,
- accueillir des « TIG collectifs », soit plusieurs personnes condamnées à une peine de TIG la réalisent conjointement au sein de la structure d'accueil.

Approfondir les liens avec la PJJ, selon les modalités suivantes :

- réunions trimestrielles avec le SPIP et le référent Agence du TIG,
- participation à des tables rondes, des retours d'expérience.

Développer un travail en étroite collaboration avec l'agence nationale du TIG par le biais de :

- réunions trimestrielles,
- participation à des tables rondes, des retours d'expériences,
- participation aux stages de citoyenneté à la demande des partenaires.



ACTIONS n° 01-G-4

Le rappel à la loi et aux obligations citoyennes par les maires auprès des jeunes ayant commis des atteintes à la tranquillité, des incivilités dans les transports

Partager avec le/la Maire et/ou le/la coordonnateur/trice CLSPD les informations sur les incivilités commises par des mineurs afin de prévenir le basculement dans la délinquance

OBJECTIF

Prévenir un basculement dans la délinquance d'un mineur et prévenir les atteintes à la sécurité dans les transports en commun par le partage de faits commis par des mineurs auprès du maire et/ou coordonnateur du CLSPD afin que soient utilisés les outils de prévention de la délinquance dans le cadre des pouvoirs administratifs du maire.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Maires / Justice

INTERFACES

Berthelet

CONTEXTE

Article L.132-7 du code de sécurité intérieure : lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, le Maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant en le convoquant en mairie.

Le rappel à la loi et aux obligations citoyennes permet au maire d'apporter une réponse institutionnelle simple et rapide à des faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, dès lors que ceux-ci ne constituent pas une infraction pénale.

Les transports en commun sont un périmètre où plusieurs facteurs peuvent engendrer des incivilités et des atteintes à la tranquillité (sentiment d'anonymat, étendue vaste du réseau TCL...).

Certains mineurs adoptent ainsi des comportements qui troublent la sécurité et la tranquillité dans les transports en commun ; certains comportements peuvent également amener à un basculement dans la délinquance (par exemple la fraude par habitude qui, au bout de 5 PV, est qualifiée en délit).

PUBLIC CIBLE

Mineurs

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

A travers le CLSPD et ses instances comme les Comités de suivi des situations individuelles, il s'agira de **partager les informations relatives aux incivilités et atteintes à la tranquillité** réalisées par un mineur habitant ladite commune.

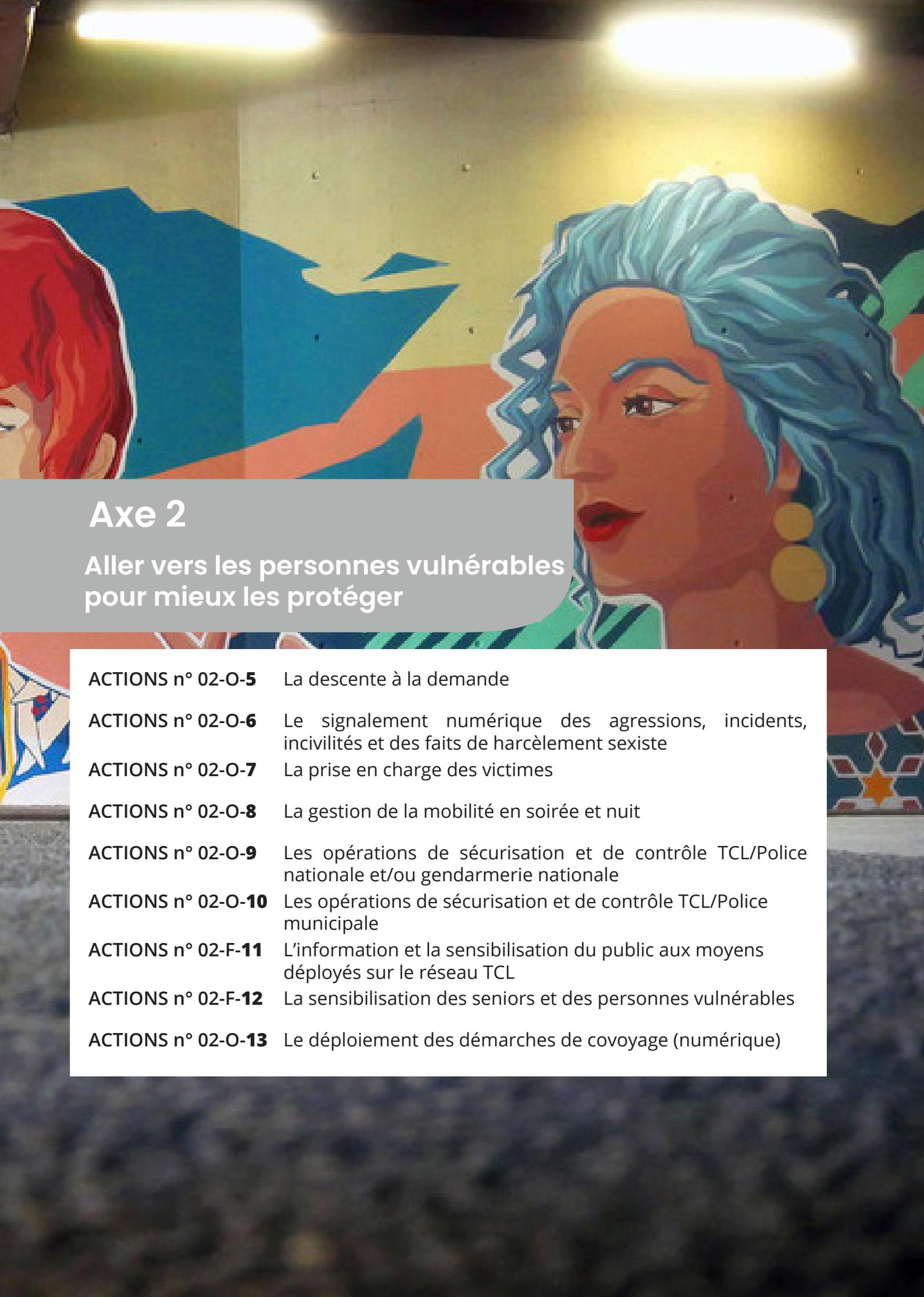
L'objectif est :

- de trouver collégalement la réponse ou les réponses adaptées au profil du mineur et de sa famille,
- de s'inscrire à la demande du maire dans un travail de prévention et de rappel à l'ordre auprès du mineur et de son/ses représentant(s) légal(aux) afin de rappeler le règlement s'imposant à tout utilisateur des transports en commun,
- d'apporter une solution de régularisation de la situation avant le basculement en délit si les faits sont relatifs à une fraude répétée.

OUTILS

- Instances partenariales issues du CLSPD
- Adaptation des conventions maires / Parquet de mise en œuvre des rappels à la loi et aux obligations citoyennes
- Etablissement d'une charte de confidentialité





Axe 2

Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger

- ACTIONS n° 02-O-5** La descente à la demande
- ACTIONS n° 02-O-6** Le signalement numérique des agressions, incidents, incivilités et des faits de harcèlement sexiste
- ACTIONS n° 02-O-7** La prise en charge des victimes
- ACTIONS n° 02-O-8** La gestion de la mobilité en soirée et nuit
- ACTIONS n° 02-O-9** Les opérations de sécurisation et de contrôle TCL/Police nationale et/ou gendarmerie nationale
- ACTIONS n° 02-O-10** Les opérations de sécurisation et de contrôle TCL/Police municipale
- ACTIONS n° 02-F-11** L'information et la sensibilisation du public aux moyens déployés sur le réseau TCL
- ACTIONS n° 02-F-12** La sensibilisation des seniors et des personnes vulnérables
- ACTIONS n° 02-O-13** Le déploiement des démarches de covoyage (numérique)

ACTIONS n° 02-O-5

La descente à la demande

Faciliter la descente entre deux arrêts en soirée pour toute personne seule

OBJECTIF

Rassurer et renforcer l'utilisation des transports en commun aux heures et lieux où un sentiment d'insécurité peut être ressenti par des personnes se retrouvant seules.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Mairies pour le relais d'information auprès des usagers

INTERFACES

Association d'aide aux victimes Berthelet

CONTEXTE

La descente à la demande est la possibilité, à toute personne seule (ou accompagnée d'un ou de mineurs), de descendre entre deux arrêts de bus afin de se rapprocher de sa destination. Ce service est mis en place sur toutes les lignes de bus en soirée, à partir de 22 heures.



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'expérimentation sur le réseau TCL

Ce dispositif a été initié sur le réseau TCL le 8 mars 2019 pour rassurer, faire face au sentiment d'insécurité la nuit et permettre ainsi à toute personne seule d'utiliser les transports en commun sans avoir à trouver une solution alternative pour éviter de se sentir dans l'inconfort ou la crainte. Il permet aux personnes voyageant seules ou accompagnées d'un ou plusieurs mineurs de descendre entre 2 arrêts, dès 22 heures, afin d'être déposées au plus près de leur destination.

Ce nouveau service a été expérimenté dans un premier temps sur les lignes de bus qui ont fait l'objet de marches exploratoires (C14, 7, 52, C5 et C12). Répondant aux objectifs fixés par le SYTRAL, il a été généralisé en novembre 2019 à toutes les lignes de bus en circulation après 22 heures.

Les descentes ont lieu majoritairement dans des périmètres où le sentiment d'insécurité, identifié par les enquêtes et ressortant des diagnostics de lignes des marches exploratoires, est plus important ou dans des zones d'habitat dense.

Le service a enregistré environ une soixantaine de demandes par mois pendant la phase expérimentale. Depuis le déploiement de novembre 2019, Keolis Lyon enregistre environ une dizaine de demandes par soir sur l'intégralité du réseau.

Caractéristiques des demandes

Les descentes sont globalement lissées sur les jours de la semaine avec, néanmoins, une plus forte demande le vendredi. Les descentes sont réparties sur toutes les plages horaires : 34 % de 22 à 23 heures ; 35 % de 23 heures à minuit ; 31 % après minuit.

Les conditions du service sont globalement respectées : le voyageur intéressé doit, si possible au moment de la montée et au plus tard un arrêt avant la zone concernée, exprimer sa demande au conducteur. Cette dernière mesure, en fonction des conditions de sécurité évaluées par Keolis Lyon et le SYTRAL, la possibilité d'effectuer la descente du demandeur sans le mettre en danger ou risque d'accident.

Près de 1 500 usagers ont utilisé ce service en un an sur une cinquantaine de lignes (chiffres qui augmentent au fur et à mesure des mois) et sur 2 lignes du périmètre de la CCEL. 9 lignes regroupent plus de la moitié des descentes enregistrées.

APRÈS 22H, sur votre ligne, vous pouvez descendre entre deux arrêts.*

*** FAITES LA DEMANDE AU CONDUCTEUR LORS DE VOTRE MONTÉE DANS LE BUS** Pour votre sécurité, le conducteur reste juge de la faisabilité de votre demande. Règlement et contrats voyageurs disponibles sur www.tcl.fr

SYTRAL | BOURGEOIS, VIVEZ-LES !

ACTIONS n° 02-O-6

Le signalement numérique des agressions, des incidents, incivilités et des faits de harcèlement sexiste

Utiliser le numérique pour améliorer et fluidifier la remontée d'information et les signalements

OBJECTIFS

Cette action vise à :

- **renforcer les outils de signalement et d'information** via les supports numériques TCL afin de faciliter la remontée des signalements des agressions, incidents, incivilités et faits de harcèlement sexiste,
- **donner les clés et conseils utiles** pour les victimes et les témoins,
- **porter à la connaissance** des utilisateurs du réseau TCL les outils mis à disposition pour leur sécurité (via le site TCL, appli, réseaux sociaux...).

PILOTE

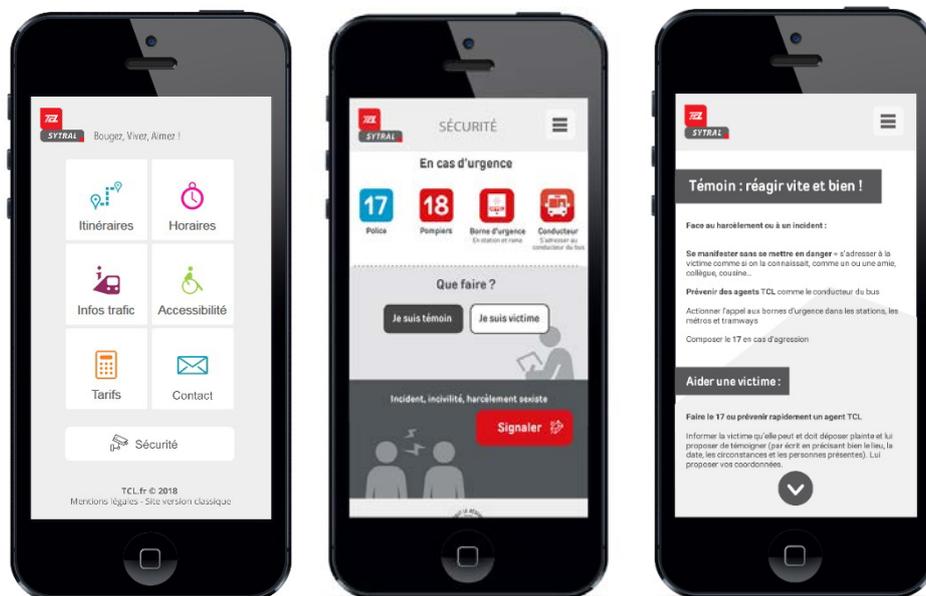
Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Mairies pour le relais d'information auprès des usagers

INTERFACES

Mairies
Associations d'aide aux victimes



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le SYTRAL et Keolis Lyon ont lancé la mise en ligne d'une page internet dédiée à la sécurité sur TCL.fr le 8 mars 2019, accessible sur le site TCL.fr depuis un poste informatique et sur la version mobile du site, dont la finalité est de :

- **encourager les victimes et témoins à signaler tout fait de harcèlement sexiste ou sexuel et faits d'insécurité** afin d'enrichir les remontées terrain via les agents TCL. Peu de femmes encore déposent plainte contre les atteintes à caractère sexiste qu'elles subissent (méconnaissance des règles de droit et désarroi face à ce type de comportement - crainte ou réticence à déposer plainte...);
- **rappeler aux victimes et témoins la nécessité absolue de composer le 17** lors de la commission d'un acte et, plus généralement, de proposer aux victimes de prendre contact avec elles si elles le souhaitent pour les orienter (vers le dépôt de plainte et les associations d'aide aux victimes), les accompagner dans les démarches et leur donner les clés, outils et conseils utiles. Pour les témoins, il s'agit de leur donner les clés pour agir, réagir vite (comment faire ? Que faire en situation de harcèlement, d'agression en tant que témoin ou en tant que victime ?) sans se mettre en danger ;
- **apporter une connaissance aux utilisateurs du réseau TCL** des outils mis à disposition de tous pour agir vite (caméras, interphonie, personnels TCL, police...) et le recours au conducteur dans les bus.

Pistes d'évolution

L'objectif à venir dans le cadre de la stratégie est son déploiement dans l'application TCL.

En parallèle, depuis mars 2018, des étudiants issus de plusieurs universités de Lyon élaborent, en partenariat avec Alstom, un projet nommé « SûrTCL » pour la création d'une application sécurité à destination des usagers du réseau des transports en commun lyonnais. Par leur solution innovante, ils souhaitent rendre les voyageurs acteurs de leur sécurité. Cette solution intégrerait un widget sur l'écran d'accueil du mobile qui se traduirait par un bandeau graduant de gauche à droite – sentiment d'insécurité ou de sécurité - sur un fond dégradé de rouge vers le vert selon les lignes, lieux et horaires utilisés. Ce widget pourrait servir à enrichir le baromètre du sentiment de sécurité.

En parallèle, la question d'intégration d'un bouton d'alerte national ou à l'échelle locale est posée régulièrement et ce, lors d'échanges avec d'autres réseaux et le ministère de la transition écologique et solidaire.

ACTIONS n° 02-O-7

La prise en charge des victimes

Accompagner les victimes du réseau dans leur prise en charge

OBJECTIF

Prendre en charge les usagers victimes d'agressions et les accompagner dans leurs démarches. Développer les liens avec les associations d'aide aux victimes.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Forces de l'ordre
Associations d'aide aux victimes
Mairies

INTERFACES

Berthelet

CONTEXTE

Sur le réseau TCL, la prise en charge des victimes se fait soit directement sur le réseau, lors d'une agression, par les liens entre opérationnels terrain et postes de commandement, ou a posteriori à la suite de signalements des victimes via plusieurs canaux d'information.

A la suite de plusieurs préconisations issues des marches exploratoires des femmes dans le réseau TCL, une volonté de renfort du suivi des victimes a émergé. Elle s'est notamment traduite par une amélioration des services

proposés (création d'un numéro d'aide aux victimes, formation d'agents TCL à la prise en charge des victimes, suivi statistique...) ainsi qu'une refonte de la plaquette remise aux victimes leur permettant d'entrer en contact avec les associations d'aide aux victimes...

Depuis mars 2019, la plateforme signalements sécurité est accessible via le site TCL.fr pour les victimes qui peuvent, si elles le souhaitent, être contactées pour être accompagnées dans leurs démarches.

PUBLIC CIBLE

Personnes victimes d'agressions sur le réseau TCL.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La prise en charge des victimes

Fort de ses agents formés à la prise en charge des victimes d'agression sur le réseau, Keolis Lyon accompagne ces dernières dans leurs démarches.

Dans le cadre de cette prise en charge, Keolis Lyon et Berthelet apportent un soutien individuel aux victimes en partenariat avec des associations d'aide aux victimes et délivrent des primo conseils juridiques. Un accompagnement des victimes dans leurs démarches est réalisé.

Selon la situation, des actions préventives peuvent être mises en place en lien avec les opérationnels TCL (présence terrain, contrôles...).

Actuellement, chaque nouveau conducteur TCL bénéficie d'une formation de prévention au harcèlement sexiste. A la suite des marches exploratoires des femmes sur le réseau TCL, il est en projet de renforcer la formation de tous les conducteurs et personnels de terrain relative à la prise en charge des victimes afin d'améliorer la réponse apportée aux victimes en direct.

Pistes d'évolution

En vue d'améliorer la prise en charge des victimes sur le réseau, il serait intéressant de développer les liens avec les Forces de l'ordre pour échanger autour de leurs méthodes. Des échanges avec les comités locaux d'aide aux victimes peuvent également permettre de mettre en place un meilleur suivi des victimes et une homogénéisation des informations à leur transmettre.

La collaboration avec les associations d'aide aux victimes ont permis de professionnaliser les équipes à l'accueil et à la prise en charge des victimes. Il serait pertinent de travailler plus étroitement avec elles pour établir des liens communs (conventions / procédure communes / lien direct / intervention formation personnel...).

OUTILS & MOYENS

- Canaux variés de réception des signalements (Appels détresse depuis les boitiers des conducteurs de bus au PC Sécurité TCL, interphonie en stations et rames de métro et tramways, service client, Allô TCL, TCL.fr, appels directs à la direction sécurité TCL...)
- Formation du personnel à la prise en charge des victimes
- Plaquette d'aide aux victimes
- Courrier aux victimes
- Accompagnement de victimes dans les commissariats ou brigades
- Lien avec les coordinateurs sociaux en commissariat pour l'accompagnement des victimes

ACTIONS n° 02-O-8

La gestion de la mobilité en soirée et en nuit

Adapter les dispositifs de prévention et d'accompagnement au contexte de la nuit

OBJECTIF

Mettre en place une sécurisation partenariale renforcée et une gestion spécifique du réseau TCL en soirées et nuits afin d'assurer la mobilité des usagers en toute sécurité du jeudi au samedi (en lien notamment avec l'ouverture du métro jusqu'à 2 heures).

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

UMIH
Ville de Lyon

INTERFACES

DDSP
Préfecture

CONTEXTE

Certains enjeux de sécurité publique et de sécurisation des transports en commun portent sur la gestion de la vie nocturne au cœur des zones de fréquentation touristique et commerciale.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Outre les lignes de bus Pleine Lune qui ont pour vocation de desservir des points cardinaux et centres universitaires depuis la presqu'île de Lyon à 1, 2, 3 et 4 heures du matin, le métro s'est adapté à cette vie nocturne pour permettre à tous de profiter des temps de loisirs et de convivialité au cœur de Lyon et a prolongé ses horaires à 2 heures du matin les vendredi et samedi.

Outre les moyens dédiés à la sécurisation du réseau tels que les agents de ligne et les agents de contrôle et d'intervention TCL, la vidéo protection, les interphonies d'appels d'urgence, certaines stations de métro et des pôles d'échanges disposent de la présence d'agents de sécurité en renfort de 13 à 22 heures dont la station Bellecour, la plus fréquentée du réseau TCL...

Ainsi, comme évoqué dans le cadre du partenariat avec la ville de Lyon, le souhait à travers cette fiche est d'engager un travail avec l'UMIH et la ville de Lyon sur la gestion de la vie nocturne pour la prévention des publics et la gestion des retours tardifs : il s'agira de faire face aux débordements (ivresse, rixes, harcèlement sexiste, accidents...) qui touchent la voie publique et l'espace transport, de sensibiliser les publics en lien avec les établissements nocturnes et porter une attention aux personnes vulnérables...

ACTIONS n° 02-O-9

Les opérations de sécurisation et de contrôle TCL / police nationale et gendarmerie nationale

Renforcer la sécurité et la prévention de la délinquance dans l'espace public

OBJECTIFS

- **Organiser des opérations communes visibles et dissuasives** afin de renforcer l'impact sur la sécurisation et la lutte contre la fraude sur des secteurs et points identifiés du réseau TCL.
- **Rassurer les usagers TCL** avec une présence des forces de l'ordre qui concourt à la prévention des actes de délinquance, vols ou agressions.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Police nationale
Gendarmerie nationale

INTERFACES

Justice
Berthelet

CONTEXTE

Les opérations de contrôle planifiées en partenariat avec la police nationale ou la gendarmerie nationale d'initiative ou sur réquisition du procureur de la République constituent un outil préventif, dissuasif et visible qui contribue efficacement à la sécurisation et la lutte contre la fraude sur le réseau.

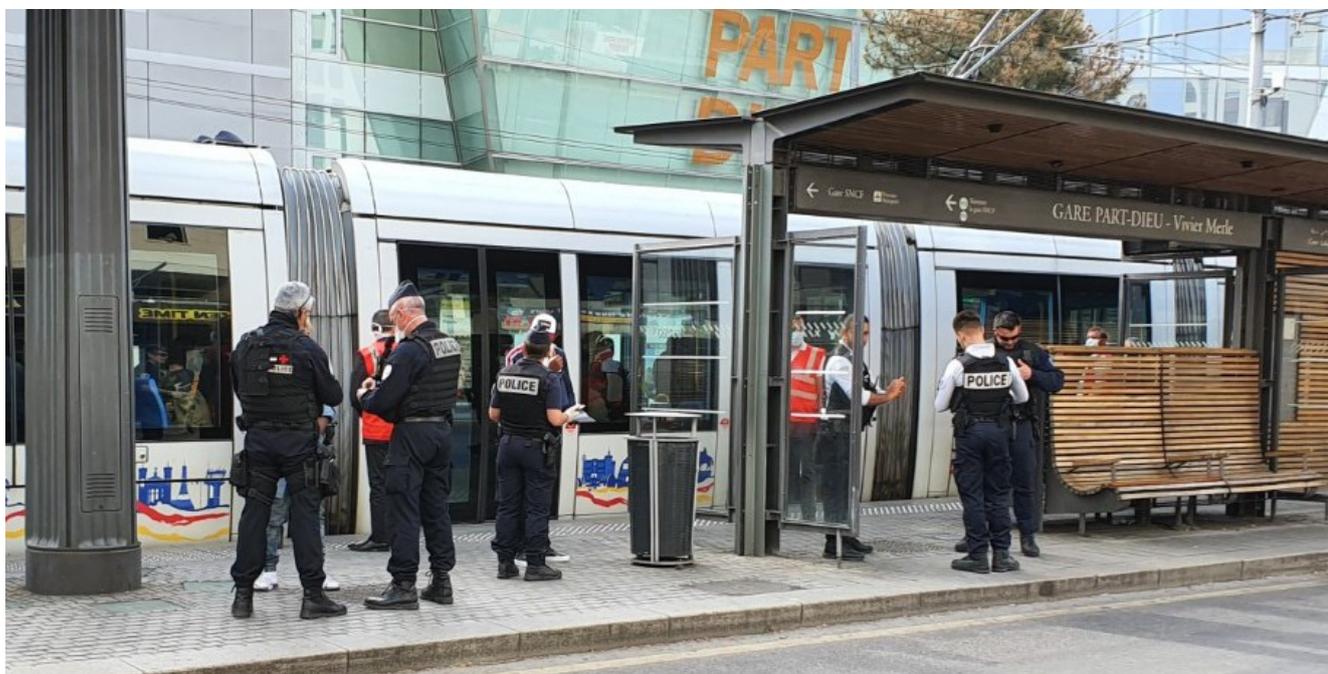
MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Les partenaires s'engagent à collaborer dans le cadre d'opérations programmées au regard des enjeux de sécurité partagés sur les différents points du réseau TCL.

Le SISTC (service interdépartemental de sécurisation des transports en commun) de la police nationale et la brigade des transports de la gendarmerie nationale sont chargés de la coordination de ces dispositifs en lien avec l'opérateur, Keolis Lyon.

Pistes d'évolution

Ces actions pourront également être organisées, selon les problématiques et objectifs communs, en réaction à des événements ponctuels dans la mesure des moyens disponibles. Une mutualisation des actions entre Keolis Lyon et Berthelet est mise en place sur les zones de desserte mutuelles (Vaulx-en-Velin, Grange-Blanche, Meyzieu) avec une planification commune.



ACTIONS n° 02-O-10

Les opérations de sécurisation et de contrôle TCL / polices municipales

Renforcer la sécurité et la prévention de la délinquance dans l'espace public

OBJECTIF

Assurer une meilleure sécurité sur le réseau TCL.

Celle-ci ne peut résulter que d'une coproduction associant tous les acteurs de la sécurité dont la police municipale, au cœur de la sécurité de l'espace public. La police municipale, par son action territoriale, est un maillon essentiel à la sécurisation et aux contrôles sur le réseau TCL.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Polices municipales

INTERFACES

Berthelet

CONTEXTE

La loi Savary du 22 mars 2016 relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités, contre les atteintes à la sécurité publique et contre les actes de terrorisme dans les transports collectifs a, notamment, élargi les compétences des polices municipales dans les transports en commun.

Cette loi autorise les policiers municipaux à effectuer des contrôles et dresser des procès-verbaux pour certaines infractions dans les transports collectifs, non seulement sur le territoire de leur commune mais également sur celui des communes formant un ensemble d'un même tenant.

Il est préconisé une convention, sous l'autorité du Préfet, lorsque le souhait du maire est de permettre à sa police municipale d'exercer sa compétence sur les autres territoires couverts par le réseau de transport en commun local. La présence des polices municipales concourt également à la prévention des actes de délinquance, vols ou agressions et rassure les usagers des transports.

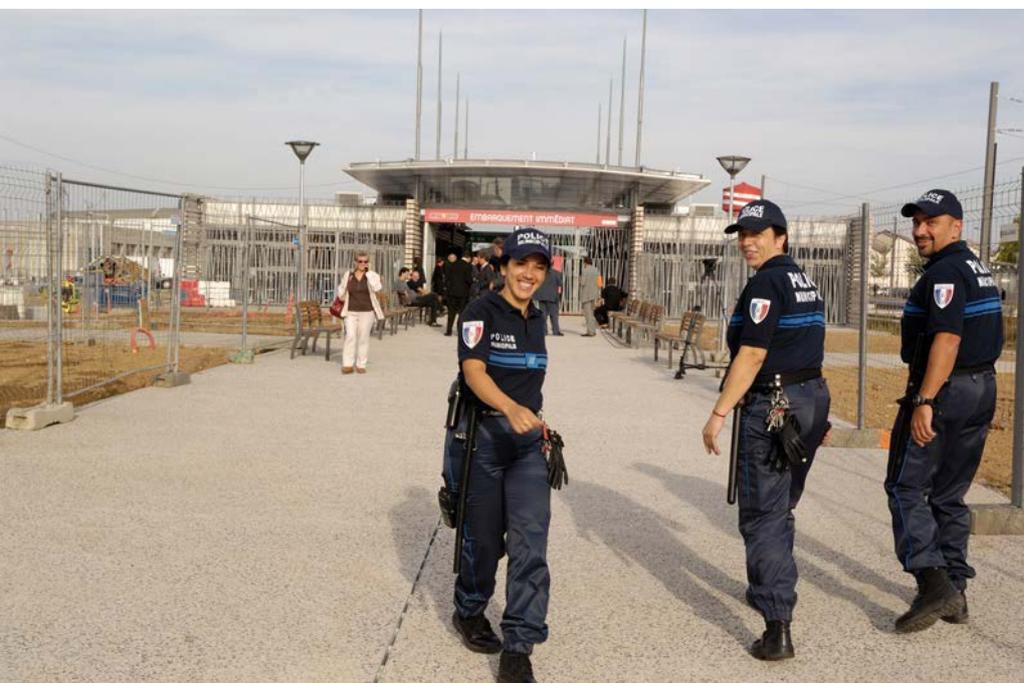
MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Assurer le partenariat avec la police municipale

En parallèle des opérations de contrôle avec la police nationale et la gendarmerie nationale (fiche action n°9), le partenariat avec les polices municipales est devenu primordial afin d'assurer pleinement la sécurité publique dans les transports en commun lyonnais.

Les polices municipales sont également de plus en plus présentes aux côtés des agents assermentés TCL lors des opérations de contrôle, contribuant ainsi à la tranquillité, à la sécurité et à la lutte contre la fraude. Leur participation fait, à présent, partie intégrante du dispositif partenarial.

Ces actions seront développées en concertation avec l'ensemble des polices municipales concernées et les centres de supervision urbains (CSU).



ACTIONS n° 02-F-11

L'information du public

Informer et sensibiliser largement à la prévention de la délinquance dans les transports

OBJECTIF

Informer et sensibiliser les publics sur les moyens déployés dans le réseau TCL par le SYTRAL et ses partenaires en matière de prévention et de sécurité.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Ambassadrices
Métropole de Lyon
DRDFE
Berthelet

INTERFACES

Mairie

CONTEXTE

En janvier 2017, le SYTRAL a lancé des campagnes de communication de lutte contre le harcèlement sexiste. La première campagne a reçu le prix national de la meilleure campagne d'information. Cette campagne, en lien avec celles sur les marches exploratoires des femmes dans le réseau TCL, ont permis de :

- **mieux communiquer** sur tous les aspects ayant trait à la prévention de la délinquance et à sécurisation des lignes TCL métro, tramways et bus,
- **renforcer les connaissances** du public sur la vidéo protection, avec un déploiement d'un affichage permanent aux endroits de vision stratégique dans tout le réseau de transport (portiques d'entrée en station de métro, à l'entrée des bus ainsi qu'au fond et milieu des véhicules, sur les bornes d'affichage des horaires d'arrivée des rames de métro et de tramways...),
- **aboutir à des communications sur l'incitation à signaler tout acte de délinquance** (à commencer par le harcèlement sexiste et sexuel, toute agression physique, verbale...) et à déposer plainte, à prendre contact avec les associations d'aide aux victimes, et pour le SYTRAL, à communiquer sur les ressources sur lesquelles s'appuyer en cas de difficulté dans le réseau TCL (le conducteur du bus ou l'interphonie dans le métro et le tramway...).

Par ailleurs, le SYTRAL s'est appuyé sur ses nombreux supports de communication pour gérer les problématiques d'insécurité quand elles se posent : campagnes animées sur les écrans iTCL (800 000 vues potentielles/jour) de prévention contre les vols de portables et de portefeuilles, annonces sonores pour lutter contre le phénomène des colis suspects (oubli de sacs, bagages) et, par voie de conséquence, l'arrêt des dessertes métro et tramway, campagne sur le civisme et le respect des autres, les annonces sonores de présence de pickpockets pour gêner les auteurs... Des campagnes d'information participent aussi à mieux faire connaître l'action des agents TCL pour humaniser davantage la relation entre voyageurs et agents...



VICTIMES : DÉPOSEZ PLAINTTE. LE HARCELEMENT EST PUNI PAR LA LOI : 5 ANS DE PRISON ET 75 000 € D'AMENDE



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La nouvelle stratégie continuera d'inscrire son action sur la sensibilisation des publics afin de diminuer les risques liés à la délinquance et aux incivilités. Parmi les campagnes d'information relatives à la sécurité, une nouvelle communication sera réalisée sur la lutte contre le harcèlement sexiste.

Pistes d'évolution

La campagne de lutte contre le harcèlement sexiste fera l'objet d'une pré-réflexion ouverte sur les messages auprès des ambassadrices et des partenaires (DRDFE, associations d'aide aux victimes et services de police et gendarmerie). Ce travail ira de pair avec une réflexion sur la place des femmes dans la publicité en lien avec la Métropole et les prestataires afficheurs afin de lutter contre l'esprit de « femmes objet » encore visible dans l'espace public.



ACTIONS n° 02-F-12

La sensibilisation des seniors et des personnes vulnérables

Développer les démarches de proximité pour mieux appréhender les vulnérabilités

OBJECTIFS

Sensibiliser et informer le public ciblé autour des infractions dont il pourrait être victime.
Faire connaître les dispositifs de sécurité, d'information et d'accès aux droits.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Villes, CCAS, associations,
Métropole
Préfecture – Justice, CCEL

CONTEXTE

Le vieillissement de la population est une réalité à laquelle nous devons collectivement faire face. Sur le territoire de la métropole de Lyon, les plus de 75 ans sont déjà plus nombreux (112 000) que les collégiens et lycéens réunis (109 000) - données 2016.

Keolis Lyon intervient auprès des seniors, depuis décembre 2018, dans une fonction de conseils notamment sur le plan comportemental et sur le plan de l'accidentologie.

En complément de ces rencontres, d'autres ateliers d'échanges ont été initiés « mobilité et senior » pour accompagner les seniors à appréhender au mieux les nouveaux codes de déplacement sur le réseau TCL.



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Pour accompagner la transition démographique, Keolis Lyon a commencé à mettre en place des actions spécifiques envers les seniors et personnes vulnérables afin de lutter contre le renoncement progressif à la mobilité et lutter contre la déprise.

Pistes d'évolution

En termes de sécurité et de prévention de la délinquance, deux axes de travail ont ainsi été privilégiés auprès des seniors et des publics vulnérables :

- **prévenir les risques comportementaux** que peuvent rencontrer ces personnes sur le réseau et pouvant les impacter directement, soit physiquement soit matériellement (atteintes verbales, physiques, délinquance d'appropriation...),
- **répondre aux sollicitations des communes** confrontées à une montée de l'accidentologie des personnes âgées en rapport avec les véhicules lourds (poids lourds, tramways, bus, cars...). Ces interventions permettent d'échanger sur les notions d'angles morts et d'anticipation. Sur le plan pratique, cela permet de mettre les personnes âgées à la place du conducteur et de prendre en compte leurs problématiques à bord du véhicule et celles liées à la circulation. Ce même type d'opérations, lié à la sécurité routière, concerne également des publics plus jeunes (exemple des 24h de la sécurité routière organisées à Vaulx-en-Velin).



ACTIONS n° 02-O-13

Le déploiement des démarches de co voyage (numérique)

Utiliser le numérique pour renforcer le sentiment de sécurité et accompagner les personnes se sentant vulnérables

OBJECTIF

Répondre à une démarche rassurante d'accompagnement des personnes dans leur déplacement d'un point A à un point B en recherchant à développer des partenariats complémentaires à l'action des acteurs publics et des transporteurs via le déploiement des applications numériques telles que Mon Chaperon.

PILOTE

SYTRAL / Keolis Lyon

PARTENAIRES

Mon Chaperon et autres applications + relais info mairies

INTERFACES

Berthelet



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le service Mon Chaperon

En 2019, un partenariat a été établi avec l'application Mon Chaperon dédiée au « copiétonnage » dans la rue et dans les transports en commun pour lutter contre le sentiment d'insécurité mais aussi pour tisser des liens entre celles et ceux qui effectuent au quotidien, peu ou prou, les mêmes trajets (esprit de lien social)...

Le service offert par Mon Chaperon consiste à la mise en relation des voyageurs pour se raccompagner ou effectuer une partie du trajet ensemble, un suivi à distance par un ou des proches avec un message d'alerte lors du début du trajet et un bouton d'urgence, en cas de difficulté, de peur ou de mauvaises rencontres, alertant un cercle de proches et qui prévient également les membres de Mon Chaperon dans un rayon de 200 mètres.

Un bouton Police et un bouton Pompiers peuvent aussi être activés.

Les objectifs d'un tel partenariat sont les suivants :

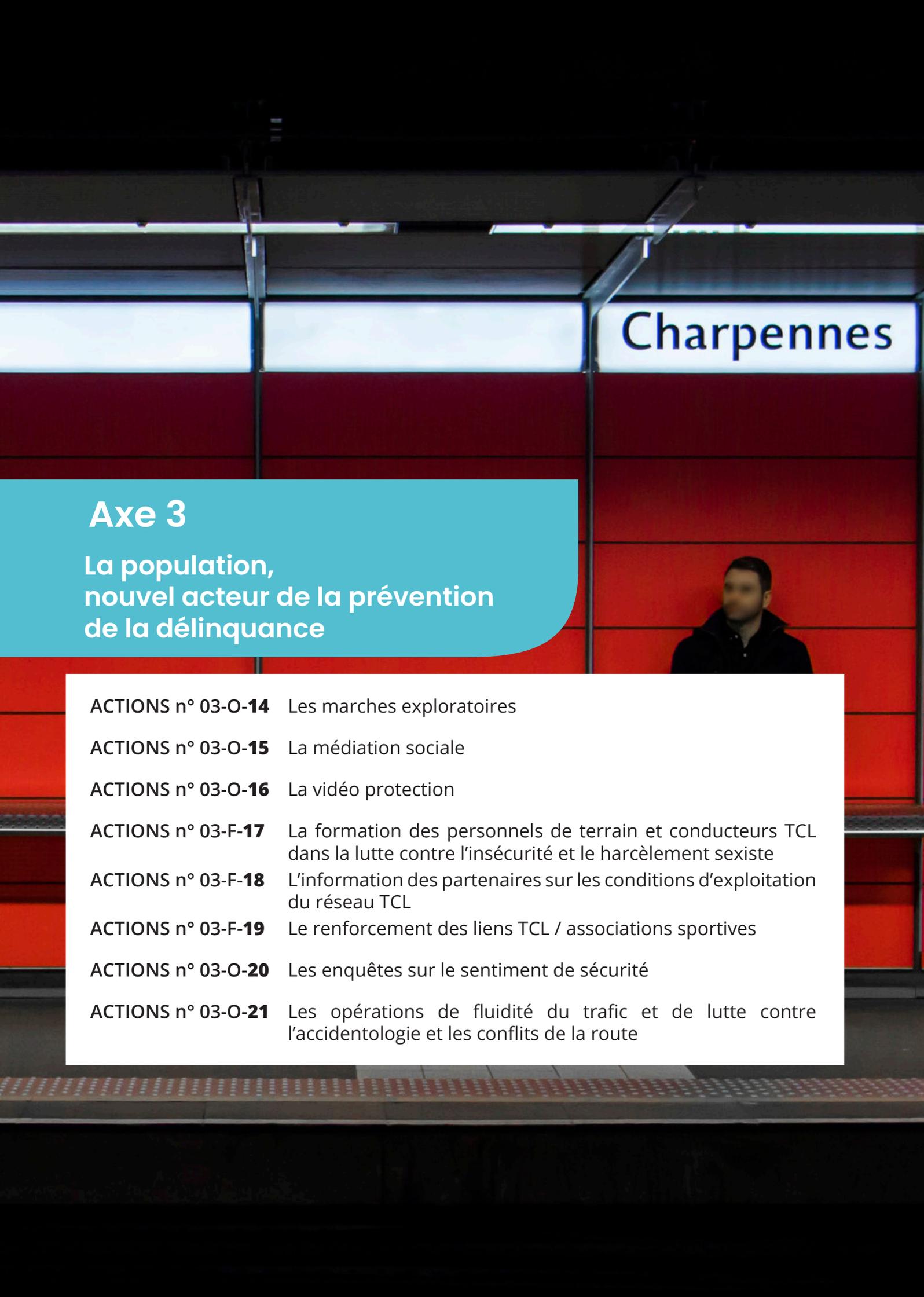
- développer les échanges, le partage et la création de liens entre les personnes,
- augmenter la convivialité entre les usagers,
- réduire le stress ressenti lors des trajets et les rendre plus positifs et conviviaux,
- réduire l'ennui des trajets lorsqu'ils sont longs,
- réduire le sentiment d'insécurité et de stress en transport en commun,
- apporter une solution à la problématique du dernier/premier kilomètre,
- dissuader les éventuelles agressions verbales ou physiques,
- lutter contre le harcèlement sexiste dans les transports en commun.

Pistes d'évolution

La stratégie 2021-2024 poursuit cette démarche et concourt à l'objectif suivant : étudier la mise en relation du réseau TCL avec une ou des applications contribuant à disposer de services rassurant et sécurisant la mobilité des voyageurs dans l'espace public, dont les transports. Cette action se fera de manière complémentaire aux services numériques et outils de sécurité mis à disposition des utilisateurs sur le réseau TCL.

Charpennes





Charpennes

Axe 3

La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance

- ACTIONS n° 03-O-14** Les marches exploratoires
- ACTIONS n° 03-O-15** La médiation sociale
- ACTIONS n° 03-O-16** La vidéo protection
- ACTIONS n° 03-F-17** La formation des personnels de terrain et conducteurs TCL dans la lutte contre l'insécurité et le harcèlement sexiste
- ACTIONS n° 03-F-18** L'information des partenaires sur les conditions d'exploitation du réseau TCL
- ACTIONS n° 03-F-19** Le renforcement des liens TCL / associations sportives
- ACTIONS n° 03-O-20** Les enquêtes sur le sentiment de sécurité
- ACTIONS n° 03-O-21** Les opérations de fluidité du trafic et de lutte contre l'accidentologie et les conflits de la route

ACTIONS n° 03-O-14

Les marches exploratoires des femmes

Favoriser une démarche participative pour lutter contre le sentiment d'insécurité en journée et soirée

OBJECTIFS

Poursuivre l'engagement de réaliser des marches exploratoires de femmes sur les lignes du réseau TCL afin de lutter contre le sentiment d'insécurité en journée et soirée.

Lutter contre le harcèlement sexiste et les atteintes faites aux femmes et garantir leur libre circulation.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Cabinet préfet délégué
Défense et Sécurité, DRDFE
Justice, Mairies, Police
nationale et gendarmerie
nationale
Villes, Métropole

INTERFACES

Associations d'aide aux victimes
et sources diverses (Metoo,
balance ton métro...)

DÉMARCHE CITOYENNE POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ DES FEMMES

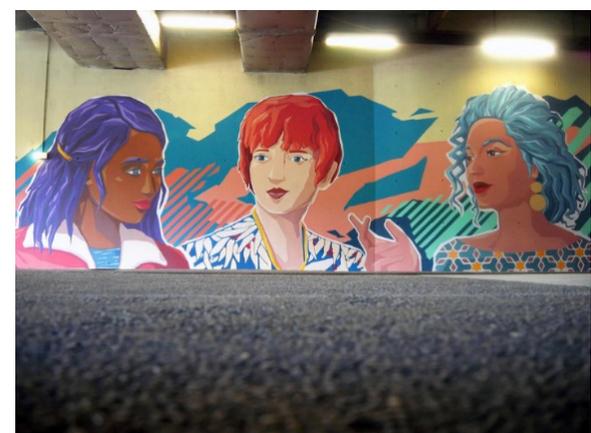
VOUS EMPRUNTEZ LA LIGNE **C 5**

DEVEZ-AMBASSADRICE DE VOTRE LIGNE !

REJOIGNEZ LE GROUPE D'AMBASSADRICES ET PARTICIPEZ À CETTE DÉMARCHE CITOYENNE. INSCRIPTIONS SUR SYTRAL.FR AVANT LE 31 MARS.

TOUT LE RÉSERVÉ FACE AU HARCELEMENT SEXISTE FAIT BLOC

TCL
SYTRAL BOUGEZ, VIVEZ, AIMEZ !



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Pour circuler librement, les femmes doivent pouvoir se sentir en sécurité et se déplacer en toute sérénité (répartition femmes/hommes d'utilisation du réseau TCL : 58 /42 %).

Aujourd'hui, les utilisatrices du réseau TCL émettent très majoritairement un sentiment de sécurité (enquêtes annuelles). Néanmoins, celui-ci est modifié avec la tombée du jour et des stratégies sont adoptées pour éviter des horaires et/ou des lieux par crainte de harcèlement sexiste et sexuel, d'atteinte à leur tranquillité...

Depuis début 2015, le SYTRAL et Keolis Lyon se sont engagés dans une démarche de marches exploratoires de femmes volontaires, dénommées ambassadrices, sur les lignes du réseau TCL. Pionniers de cette démarche en France dans un réseau de transports urbains, 6 lignes de bus ont déjà été explorées intégrant un site mode lourd (station de métro ou pôle d'échanges).

Objectifs : favoriser la libre circulation des femmes, sans discontinu, du matin au soir, rendre les utilisatrices du réseau TCL actrices de leur sécurité et les aider à vivre pleinement et sereinement l'espace public. Le choix des marches exploratoires s'est imposé comme enjeu de service public et symbole de liberté et d'égalité femmes/hommes.

Les différentes phases des marches :

- prise de contact avec les partenaires de la démarche (dont les communes pour l'aide au recrutement, la désignation des experts techniques...),
- recrutement des ambassadrices via des supports de communication et une présence TCL sur le terrain en lien avec les conseils de quartier, les associations, les centres sociaux...
- sensibilisation / formation des ambassadrices,
- réalisation de 5 « marches » (pour assurer la diversité des horaires jour et soirée),
- réalisations des documents « diagnostic / préconisations »,
- visites (UT – PC Sécurité) et rencontres (avec les président et élus du SYTRAL, les directeurs – responsables SYTRAL et Keolis Lyon),

- réunions de travail avec les experts désignés par chaque partenaire,
- suivi des réalisations,
- bilan avec les ambassadrices.

Les ambassadrices sont recrutées sur la base de différents critères pour créer une représentativité : âge, catégorie socio-professionnelle et bien sûr utilisation du réseau TCL, principalement la ligne de bus étudiée. Lorsqu'elles effectuent les marches exploratoires à différentes heures de la journée, elles analysent et évaluent les situations générant un risque d'insécurité ou un sentiment de sécurité et l'environnement immédiat qui permet l'accès au réseau TCL. Leur évaluation se traduit ensuite par une restitution devant un groupe d'experts et des améliorations sont proposées et discutées. Le rôle des ambassadrices ne s'arrêtent pas à la restitution des préconisations : cette mission se poursuit pour participer au bilan des initiatives ou opérations et aménagements qui ont suivi et, pour celles qui souhaitent continuer, elles participent à des échanges avec les ambassadrices des autres lignes. Leur action pour contribuer à la sécurisation du réseau TCL profite à toutes et tous.

Une cheffe de projet dédiée aux marches exploratoires est la personne référente vers laquelle les ambassadrices se tournent pour disposer des informations et outils utiles à leur démarche : cette cheffe de projet est formée à la démarche participative et est la seule personne à accompagner les ambassadrices lors de l'élaboration du diagnostic et des préconisations au cours des marches.

Dans le cadre de ces marches exploratoires, les partenaires sont mis à contribution dans le ressort de leurs compétences : en effet, si le SYTRAL et Keolis Lyon sont compétents pour assurer la sécurité des voyageurs dans l'espace transport, ils ne le sont plus sur la voie publique. Ainsi, les marches ont aussi pour effet d'intégrer l'environnement immédiat des lignes TCL et de travailler en étroite coopération avec les partenaires de l'espace public, de l'aménagement à la présence humaine sécurisante.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le groupe d'experts, constitué d'agents du SYTRAL, de Keolis Lyon, de la Métropole de Lyon, de l'Etat (cabinet du préfet délégué à la sécurité et délégation départementale aux Droits des femmes) et des communes devant lequel les ambassadrices exposent leur travail. Les experts s'engagent à leur proposer des solutions concrètes répondant à leurs préconisations.

Après 5 ans de marches, le SYTRAL et Keolis Lyon souhaitent inscrire leur engagement dans la poursuite de cette démarche. Au cours de la stratégie, ils seront susceptibles, en lien avec les partenaires de cette action, notamment les ambassadrices, de modifier les modalités d'approche et de réalisation après des bilans partagés de cette action.

OUTIL & MOYENS

- Cheffe de projet dédiée aux marches exploratoires
- Campagne TCL d'appel à volontaires
- Partenariat avec les communes, les instances locales pour la phase de recrutement
- Carnet d'enquête
- Réunions de travail avec les ambassadrices
- Réunion du groupe partenarial des experts pour répondre au diagnostic des ambassadrices



ACTIONS n° 03-O-15

La médiation sociale (1^{er} et 2^e niveau)

Renforcer la médiation sociale sur le réseau TCL et dans son environnement immédiat

OBJECTIFS

Maintenir le dispositif des AMIS (Agents de Médiation Information Services) avec des évolutions éventuelles sur les missions ou le nombre d'agents...

Rechercher le concours des dispositifs de médiation sociale annexes et leur articulation avec l'intervention des AMIS pour le lien opérationnel sur le réseau de surface (AMIS dans l'espace TCL et dispositifs de médiation des communes aux arrêts, en amont des établissements scolaires ou autre sites d'intervention / pendant des périodes à déterminer selon les besoins (été / soirée événementielle / sorties des collèges...)).

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Medialys, Villes, Berthelet

CONTEXTE

La médiation de 1^{er} niveau portée par le SYTRAL et Keolis Lyon dans le réseau TCL a vocation à renforcer une présence humaine, à informer les usagers des perturbations, à les rassurer, à aider à la gestion des flux de voyageurs, à prévenir les incivilités et la fraude et à gérer les conflits naissants entre usagers.

La médiation de 2^e niveau telle que la médiation sociale est souvent portée par les acteurs territoriaux qui engagent des dispositifs de médiation internes à la collectivité ou associatifs subventionnés.



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Les Agents de Médiation Information Services (AMIS) sont un dispositif porté par l'association Médialys dans le cadre d'un contrat avec le SYTRAL et Keolis Lyon. L'association Médialys a pour objet la réadaptation professionnelle et la réinsertion des chômeurs. Elle recrute les AMIS et manage leur activité sur le réseau TCL. Médialys a un statut de structure d'insertion par l'activité économique, labellisé ACI (Atelier Chantier Insertion).

Le coût total de ce dispositif de médiation sur le réseau TCL est d'environ 1,6 million d'euros. Les effectifs annuels moyen déployés sur le réseau TCL sont de 160 à 200 AMIS.

Afin de rendre le réseau rassurant, accueillant et de garantir une qualité de service aux utilisateurs, les objectifs de mission sont de renforcer :

- la présence humaine dans le réseau TCL,
- l'exercice de missions d'information complémentaire aux voyageurs (exemple en cas de situation perturbée ou en renfort événementiel),
- de gestion des flux,
- de prévention des incivilités et de la fraude,
- de médiation de premier niveau (conflits naissants entre usagers).

Les AMIS sont présents sur le réseau TCL de 7 à 19 heures. Leur activité est organisée et planifiée par Keolis Lyon, en fonction des besoins exprimés par les différents services TCL et ce, dans le cadre des missions qui leur sont confiées. Keolis Lyon assure le suivi du déploiement des équipes de Médialys et travaille en étroite collaboration avec les équipes opérationnelles de Médialys dans un esprit d'amélioration du service.

Sur le périmètre de la CCEL, un contrôleur-médiateur est présent afin de faciliter l'usage et de prévenir les incivilités.

Dans le cadre des atteintes à la tranquillité dans les bus ou autour des bus ou de conflits entre élèves et/ou entre élèves et conducteurs, les villes et le SYTRAL / Keolis Lyon, dans le cadre des échanges des CLSPD notamment, coordonnent leurs dispositifs de médiation afin d'aider à gérer une situation tendue à un instant T.

ACTIONS n° 03-O-16

La vidéo protection

Prévention, dissuasion, flagrance, aide aux victimes pour réparation

OBJECTIFS

Assurer 100 % de couverture en vidéo protection. La vidéo protection, comme moyen de prévention, contribue à la dissuasion du passage à l'acte, à la flagrance d'un événement ou d'un acte délictueux et permet aux enquêteurs de s'appuyer sur les images enregistrées dans le cadre d'une enquête judiciaire a posteriori. **Elle est également utilisée comme moyen de veille générale** du réseau pour anticiper les événements.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Police nationale, Gendarmerie nationale, Préfecture, Polices municipales, CSU

INTERFACES

Mairies, CNIL
Berthelet

86 % des usagers considèrent la vidéo protection comme le moyen le plus important pour lutter contre l'insécurité (baromètre Perception de la sécurité TCL - décembre 2019).



PC Sécurité (PCS) et PC crise ou événementiel

18 agents dédiés au PCS -24h/24 et 7j/7

8 700 caméras | Capacité d'exploitation des images 24 h/24

Conservation des images environ 72 heures

Convention de déport des images en direct au CIC de la DDSP, Préfecture et CTA CODIS du SDMIS.



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Objectifs visés lors de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie sont les suivants :

Développer les vidéo patrouilles, l'utilisation de la vidéo protection en temps réel et la vidéo intelligente selon les niveaux de performance. La stratégie poursuit le développement des vidéo patrouilles depuis le PC sécurité contre les incivilités (squats, incivilités, ventes illicites) et les atteintes aux personnes (agressions, harcèlement sexuel et vols). Ces vidéo-patrouilles permettent une intervention rapide et efficace entre intervenants TCL (Service Intervention Assistance...) et les partenaires de la sécurité (police nationale, gendarmerie nationale, CSU et polices municipales). Le déploiement de nouvelles caméras motorisées dans les pôles d'échanges multimodaux, l'enregistrement de l'ensemble des caméras des stations de tramway ainsi que le développement du renvoi vidéo en temps réel et en embarqué (rames métro D et rames métro A, B et C en 2021–2023) vers le PC Sécurité sont autant d'outils qui facilitent cette dynamique. Des outils de vidéo intelligente se développent : ils font l'objet d'une veille active du SYTRAL et de Keolis Lyon.

Accroître la synergie et la coopération entre les partenaires autour de la vidéo protection pour en améliorer l'efficacité. Cet axe repose notamment sur le développement du lien entre le PC Sécurité et les CSU des communes de la métropole (cf. fiche Action n°23), le CIC de la DDSF, le CORG de la gendarmerie, le CTA du SDMIS (+ PCO et COD en cas d'activation lors d'événements) au travers de l'ancrage de bonnes pratiques d'échanges en temps réel en cas d'incident et d'une veille active partagée.

Poursuivre le développement des partages de flux vidéos autour de conventions. A l'image des renvois de flux vers le CSU de la ville d'Oullins, le CIC, le CTA, la Préfecture, le SYTRAL et Keolis Lyon sont en mesure, dans le cadre de conventions tripartites, de renvoyer certains flux vidéo afin de faciliter le traitement opérationnel des problématiques de certains secteurs, en lien avec les partenaires concernés et ce, dans le respect de la Savary et de la

validation de la CNIL.

Expérimenter les caméras piétons pour les contrôleurs TCL. Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités qui offre aux réseaux de transports la possibilité d'équiper les agents assermentés de contrôle en caméras piétons durant une phase expérimentale de quatre années, les équipes de contrôle et d'intervention TCL seront dotés de ces outils pour la protection des agents et la défense des usagers. Un essai de quelques mois en 2015 avait donné des résultats satisfaisants.

ACTIONS n° 03-F-17

La formation des personnels de terrain et conducteurs TCL dans la lutte contre l'insécurité et le harcèlement sexiste

Former les professionnels du transport public

OBJECTIFS

100 % des conducteurs et contrôleurs formés à la lutte contre l'insécurité, les atteintes faites aux femmes et outrages sexistes.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Gendarmerie nationale,
DRDFE et associations d'aide
aux victimes

INTERFACES

Berthelet

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Il s'agit de renforcer la sensibilisation et la formation des agents TCL (conducteurs et contrôleurs) sur la gestion des attitudes agressives ainsi que sur les violences sexistes et sexuelles, par des intervenants spécialisés et compétents selon les modalités suivantes :

- **Sensibiliser et inciter les agents victimes** à suivre leur procédure : participation à l'audition au commissariat par les services d'enquête pour caractériser l'infraction, présence au jugement et demande de réparation ; cette sensibilisation pourrait être effectuée avec l'appui des associations d'aide aux victimes (documents et messages). Etendre le nouveau partenariat entre la gendarmerie et Transdev (lignes SYTRAL, Cars du Rhône, Saônibus), à d'autres opérateurs sur des zones TCL ciblées.
- **Développer un module spécifique dans la formation initiale des conducteurs** pour les sensibiliser sur la conduite à tenir pour évaluer une situation dans le bus (notamment sur le sujet harcèlement sexiste) et prendre les dispositions nécessaires pour protéger une victime sans se mettre en danger.
- **Développer un module spécifique pour les managers** afin d'accompagner le personnel.
- **Former le personnel de contrôle et d'intervention :**
 - Module de 2 jours « Gestion de conflits et profiling » réalisé par un ancien négociateur du RAID pour aider à évaluer les comportements, anticiper, protéger les clients sans se mettre en danger.
 - Module de formation sur l'accompagnement de personnes agressées pour une meilleure prise en charge des victimes d'agressions et de harcèlement sexiste (formation à l'outrage sexiste notamment dans le cadre des contraventions de 5^e classe pouvant être appliquées par les contrôleurs) > à développer avec l'appui d'association d'aide aux victimes et de lutte contre les violences faites aux femmes, contre le harcèlement de rue...).

Sur le réseau TCL Est Lyonnais (périmètre CCEL), dès l'accueil en entreprise, une sensibilisation des personnels a lieu sur la sécurité, elle s'appuie sur le partage des indicateurs ISIS afin d'améliorer la remontée des incidents.

ACTIONS n° 03-F-18

L'information des partenaires sur les conditions d'exploitation du réseau

Vulgariser la connaissance du réseau auprès des partenaires pour mieux cerner les enjeux de sécurité

OBJECTIF

Assurer la connaissance du réseau, de ses contraintes et de son mode de fonctionnement pour une intervention opérationnelle commune, rapide et efficace.

PILOTE

Keolis Lyon

PARTENAIRES

Police nationale, ENSP, Gendarmerie nationale, école de police de Chassieu, Association aide aux victimes, Polices municipales, Berthelet

CONTEXTE

Partager la connaissance du réseau TCL aux partenaires pour leur permettre de mieux cerner les enjeux de sécurité est essentiel. Cela permet de garantir une prise en compte optimale des problématiques, à tous niveaux de responsabilité, qu'il s'agisse de la connaissance du réseau dans son quotidien ou dans la gestion des grands évènements.



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre de l'information des partenaires sur les conditions d'exploitation du réseau, différentes actions sont envisagées :

- **des visites du réseau, formations sur sites, entraînements de services spécialisés,**
- des présentations, conférences pour permettre aux partenaires de mieux appréhender nos problématiques et mesurer les impacts de certaines décisions (ex: fermeture de stations et légalité...). Ces échanges sont essentiels à la compréhension réciproque des enjeux et contraintes de chacun,
- des remises de plans tous formats du réseau TCL, documentations techniques ou tarifaires destinés aux personnels et aux usagers des services de police ou de gendarmerie, des mairies, du palais de Justice ou de la préfecture.

Autres sources d'information

Les analyses croisées des statistiques de la délinquance dans les transports en commun lyonnais sont un élément essentiel d'anticipation, voire d'alerte, face à l'évolution de certains phénomènes, notamment dans le cadre des réunions communales et intercommunales de sécurité (cellules de veille CLV, Groupe local de traitement de la délinquance GTLD, CLSPD, STPD...).

Le partage de cartographies de la délinquance (globale et sectorisée, par thématiques et indicateurs) est un élément fort d'analyse, de compréhension et de partage.

ACTIONS n° 03-F-19

Renforcer les liens TCL / associations sportives

Créer du lien avec la population

OBJECTIFS

Associer les structures sportives et associatives au fonctionnement des dispositifs de prévention de la délinquance permet d'obtenir de meilleurs résultats en termes de sensibilisation, de prévention de la récidive et de la délinquance grâce à différents thèmes abordés :

- prévention et sensibilisation des jeunes au règlement dans les transports urbains,
- échanges sur les différentes problématiques rencontrées lors des interventions de la police, des pompiers et des agents TCL sur le terrain,
- promotion des valeurs de respect mutuel et sécurité des personnes dans l'environnement TCL,
- découverte des différents métiers et susciter des vocations.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Mairies
Associations sportives
Partenaires institutionnels

INTERFACES

Centres sociaux, établissements scolaires...

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'association de différents partenaires

Les modalités de mise en œuvre peuvent prendre plusieurs formes. Elles sont déterminées entre différents partenaires :

- les partenaires institutionnels tels que les mairies,
- les services internes TCL en fonction des situations rencontrées sur le terrain, des acteurs rencontrés,
- des liens qui peuvent exister de par les engagements associatifs de certains salariés qui peuvent ainsi faciliter les modalités de mise en œuvre,
- les événements organisés par des associations ou des actions symboliques,
- les demandes d'élus au travers du SYTRAL et des enjeux locaux.

L'organisation de différents types d'activités

En fonction des enjeux définis et de la population ciblée, des actions ludiques, pédagogiques et sportives sont organisées au sein des différentes structures avec des animations conjointes pour encadrer et respecter les messages :

- organisation de tournois sportifs (foot, boxe, basket...),
- organisation de stands avec quizz, découverte de métiers au sein de TCL avec des parallèles avec le sport (rôle de l'arbitre, droit et devoir des joueurs licenciés dans les clubs vs les utilisateurs du réseau),
- visite du réseau TCL et de ses sites (exploitation / maintenance / contrôleurs), pour découvrir les coulisses du réseau,
- ateliers sur l'impact des dégradations, des comportements anxigènes, des incivilités, de la fraude...
- des thématiques spécifiques à la demande comme la place des femmes dans ces métiers,
- proposition de stage découverte au sein de Keolis Lyon pour mieux connaître l'entreprise et son fonctionnement (à destination des élèves de 3^{ème} notamment).

La population cible est constituée de jeunes mineurs ou de très jeunes adultes.

Retombées

Par l'association de différentes structures et l'organisation de différents types d'activités, il est espéré :

- une diminution des incivilités et de la fraude,
- une meilleure connaissance du réseau donc une relation plus apaisée entre les jeunes et les agents TCL,
- des candidatures spontanées pour des emplois,
- une valorisation du partenariat avec les associations et les villes,
- le développement de vecteurs de communication pour toucher des publics qui ne connaissent pas les tarifs adaptés et les modalités pour être en règle sur le réseau TCL.

ACTIONS n° 03-F-20

Enquêtes sur le sentiment de sécurité

Mesurer le sentiment de sécurité sur le réseau TCL

OBJECTIFS

- Mesurer l'évolution du sentiment de sécurité.
- Disposer d'outils de veille concernant la perception de la sécurité sur le réseau et d'outils d'évaluation des actions menées (lutte contre l'insécurité, campagnes de communication).
- Proposer des pistes pour l'amélioration du sentiment de sécurité.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Cabinets d'études

INTERFACES

Berthelet

CONTEXTE

La réalité de la délinquance n'est pas toujours en adéquation avec le sentiment de sécurité. Pour ce faire, le SYTRAL et Keolis Lyon ont besoin d'outils de veille du ressenti usagers concernant la sécurité et n'en avait pas jusqu'à une période récente.

En 2014, une première enquête a été réalisée auprès d'un panel TCL. Le questionnaire ayant

été utilisé en 2014 a servi de base pour mettre en place un véritable baromètre sécurité, adressé annuellement auprès d'un panel TCL.

Des post-tests des campagnes de communication qui concernent le champ de la sécurité ont également été mis en place.

OUTILS & MOYENS

- Le baromètre sécurité est administré auprès du panel TCL. Ce panel TCL est constitué d'environ 9 000 usagers TCL (abonnés ou occasionnels). C'est une liste de distribution à laquelle s'abonnent les utilisateurs du réseau TCL sur la base du volontariat pour répondre à des enquêtes. L'administration du questionnaire s'effectue via un gestionnaire d'enquêtes online.
- Les post-tests de campagnes de communication sont également administrés online (administration sous-traitée en cabinet d'études) mais la population interrogée est échantillonnée via la méthode des quotas afin de refléter la structure de la population (notamment selon l'âge, le genre, la commune de résidence)
- D'autres méthodes peuvent être mises en place telles que : parcours clients, focus groupes, entretien qualitatif individuel, communauté online... selon les besoins exprimés.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le baromètre sécurité

Celui-ci, adressé annuellement auprès d'un panel TCL, permet d'étudier les thèmes suivants :

- le sentiment de sécurité global des voyageurs mais aussi selon les caractéristiques suivantes :
- les lignes,
- les lieux du réseau (métro, tramway, bus, aux stations / arrêts ou à bord des véhicules),
- les horaires,
- les jours de semaine,
- les grandes zones de l'agglomération lyonnaise,
- les événements générant de l'insécurité sur le réseau TCL,
- les situations d'insécurité vécues sur le réseau TCL,
- la connaissance des outils proposés par les TCL pour lutter contre l'insécurité.

Les enquêtes post-test de campagnes de communication

L'idée est de mesurer l'efficacité des campagnes et d'identifier des axes d'optimisation sur des thèmes similaires. Les post-tests entrant dans le champ de la sécurité sont ceux des campagnes « Lutte contre le harcèlement sexiste », « Lutte contre la Fraude », « Civisme ». Les objets étudiés sont les suivants :

- souvenir spontané de la campagne,
- mémorisation spontanée du contenu de la campagne,
- mémorisation par type de support,
- souvenir assisté,
- image actuelle des TCL,
- compréhension du message,
- agrément global et détaillé,
- impact de la campagne sur les attitudes et les comportements.

Ces éléments peuvent être complétés par d'autres études correspondant à l'objectif souhaité.

Sur le périmètre de la CCEL, des enquêtes mesurant le sentiment de sécurité sont réalisées annuellement. Elles vont également intégrer le thème de la sécurité sanitaire (risque biologique).

ACTIONS n° 03-O-21

Les opérations de fluidité du trafic et de lutte contre l'accidentologie et les conflits de la route

Améliorer la régularité des lignes TCL et réduire le risque accidents et les conflits de la route

OBJECTIFS

Améliorer la fluidité et la régularité des TCL pour répondre aux attentes des usagers
Faire reculer le nombre d'accidents et les tensions entre conducteurs, automobilistes, cyclistes et autres utilisateurs d'engins en circulation (trottinettes, overboard...) sans oublier les piétons. Cette action passe par la prévention avec des campagnes appropriées, la dissuasion par la sanction relative aux relevés d'infraction au code de la route.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

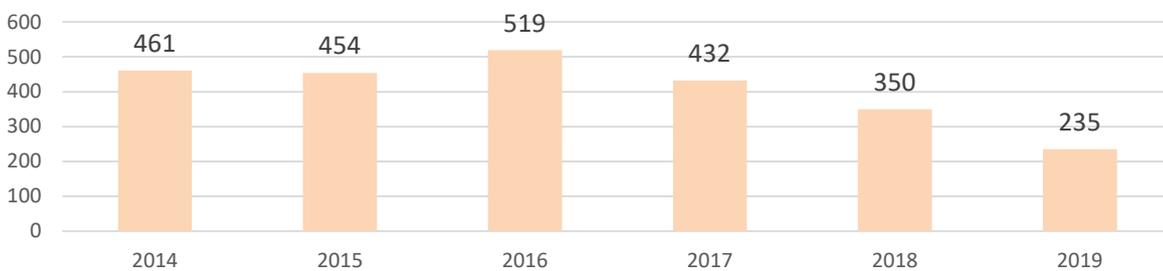
Villes avec Polices municipales et CSU
 Police et Gendarmerie nationales

INTERFACES

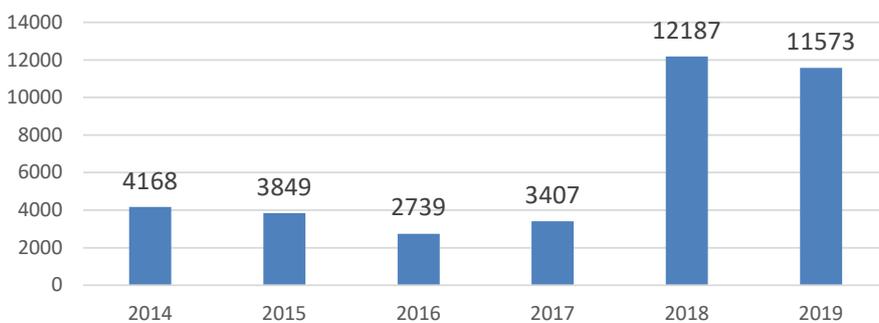
Métropole et CCEL

CONTEXTE

Nombre d'opérations conjointes de lutte contre le stationnement gênant



Nombre de PV délivrés par agents TCL



Croissance exponentielle des PV grâce aux **PVe***

*PVe : Procès verbal électronique

CONTEXTE

Le réseau TCL dispose de nombreux couloirs de circulation en site propre empruntés par les lignes de bus et trolleybus. Dans les voies de circulation communes à tous engins roulants, la circulation des bus et trolleybus est partagée avec d'autres engins motorisés. Plus de 1 000 bus tournent en permanence aux heures de pointe.

Pour réduire l'utilisation du véhicule particulier et l'empreinte carbone, réduire aussi l'accidentologie et les conflits et tensions liés à la route, le temps de desserte en transports en commun doit être attractif. Le déplacement doit aussi être sécurisé sur l'ensemble de son parcours par la limitation des déviations de trajectoires qui sont sources d'accidents (au vu du nombre d'angles morts sur un bus ou un trolleybus et en raison des stationnements anarchiques des véhicules particuliers et des livreurs). Il doit également limiter les freinages d'urgence avec chute des voyageurs dans le bus ou le tramway, les collisions...

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Afin d'améliorer la régularité des lignes TCL et réduire le risque accidents et les conflits de la route, le SYTRAL et Keolis Lyon s'appuient sur :

- **des campagnes de prévention routière** qui s'adressent à tous et des opérations auprès des publics jeunes (ateliers sécurité routière auprès des communes) ou de tout âge (ateliers sur espace public pour sensibiliser aux angles morts, au partage de la voirie et de la chaussée / opérations « Vis ma vie ») pour sensibiliser à l'importance du respect du code de la route et de la conduite à tenir sur la voie publique (en lien notamment avec l'utilisation des téléphones portables et de la musique avec des écouteurs couvrant le bruit de la rue) ou dans les transports (se tenir...),
- **des équipements qui contribuent à la sécurité** face aux obstacles, collisions,
- **des opérations de lutte contre le stationnement anarchique** pour lequel les agents TCL assermentés disposent depuis mars 2018 d'outils permettant de dresser des PV électroniques (convention avec l'ANTAI),

- **des opérations de lutte contre la circulation des véhicules particuliers dans les voies réservées** aux bus et vélos par les polices nationale ou municipales (les agents TCL n'étant pas compétents pour cette mission),
- **la vidéo verbalisation** déployée dans plusieurs communes et qui permet d'atteindre les objectifs de limitation drastique du nombre de stationnement sauvage.

Assurer la coopération de tous les acteurs

Si les agents assermentés TCL peuvent verbaliser le stationnement entravant la circulation des véhicules TCL, ils ne sont pas habilités pour verbaliser la circulation dans les couloirs réservés, ni pour procéder à de la vidéo verbalisation.

Ainsi, les objectifs ne peuvent être atteints que par la coopération de tous les acteurs nécessaires au respect du code de la route et au partage respectueux de la voirie.

Les communes, via l'action des polices municipales et des CSU (vidéo verbalisation) mais également via la prévention routière pour laquelle le réseau TCL peut intervenir et être partenaire ainsi que la métropole de Lyon pour les actions de prévention et d'aménagement sont des partenaires indispensables.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Stratégie pour la fluidité du trafic

Le sujet des points noirs de la fluidité du trafic de surface est abordé directement avec les polices municipales concernées lors des Réunions Opérationnelles Sécurité mensuelles organisées par la direction Sécurité de Keolis Lyon.

A la demande des agents de maîtrise TCL des unités de transports et de la direction de l'Exploitation de Keolis, le correspondant Fluidité du trafic de surface propose aux polices municipales des opérations en point fixe, un jour donné, à une heure donnée. Ces programmes mensuels sont validés par les polices municipales en fonction de leur disponibilité par secteur.

Pour chacune des opérations programmées, un agent de maîtrise TCL est dépêché sur les lieux et verbalise, soit dans le cadre :

- d'actions spécifiques organisées pour des besoins particuliers de stationnement illicite sur les voies en site propre des lignes de bus et trolleybus et sur les voies et sites de tramway,
- en temps réel, en lien avec le PC Sécurité TCL qui assure le contact avec les polices municipales pour un enlèvement de véhicules à opérer dans l'urgence.

Une attention particulière est portée aux sites propres tramway en raison des accidents avec les cycles et les véhicules particuliers. Des nouvelles actions seront mises en œuvre. Ces opérations ont vocation à faire diminuer l'accidentologie tramway et notamment les freinages d'urgence.

Stratégie 2021-2024

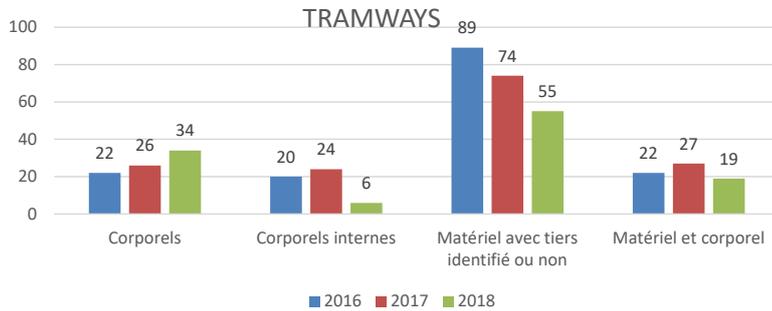
Dans le cadre de la stratégie, les actions suivantes seront poursuivies et mises en place :

- verbalisation du stationnement anarchique entravant la progression des bus par les agents TCL assermentés,
- partenariat avec les polices municipales sur la verbalisation du stationnement et de la circulation dans les voies réservées bus et vélos et les opérations à vocation pédagogique, avec des équipes TCL à vélo,
- déploiement de la vidéo verbalisation dans les CSU pour lutter contre le stationnement anarchique et la circulation dans les voies

réservées bus et vélos et les voies partagées,

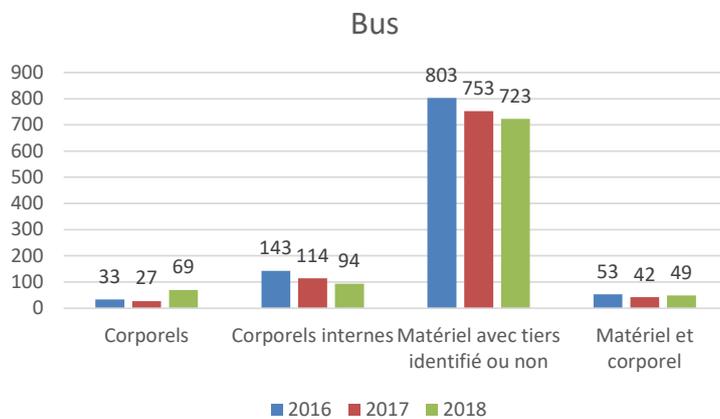
- des actions de prévention TCL comme « Vis ma vie » et les campagnes d'information à destination de public ciblé (deux-roues, piétons...),
- participation à des actions de prévention routière avec les communes (24 h de la sécurité routière à Vaulx-en-Velin ou sessions de permis vélos passés dans les écoles...), ou avec les associations (Ma ville à vélo, La Maison du vélo, ...), lors d'événements (Convergence vélo, SécuR'Mobilité d'ECF...),
- poursuite et renfort des échanges et travaux avec la métropole de Lyon sur les zones accidentogènes ou à risque en raison des entraves à la circulation des bus,
- déploiement de bus circulant dans l'agglomération avec des messages de prévention routière dont les angles morts, via du covering...

Evolution du nombre de déclarations d'accidents



Type d'accident	Nombre de déclarations d'accidents en 2018
Chute interne	17
Collision avec cycliste	5
Collision avec piéton	10
Total général	32

Evolution du nombre de déclarations d'accidents



Type d'accident	Nombre de déclarations d'accidents en 2018
Chute interne	114
Coincement	17
Collision avec cycliste	3
Collision avec piéton	16
Total général	150

FREINAGE D'URGENCE suite obstacle inopiné sur la route (non respect code de la route VL, comportement cyclistes et piétons, ...) > induit des chutes de voyageurs à l'intérieur du Bus (=Corporels internes)

A vélo, en bus ou en tramway, PARTAGEONS LA ROUTE EN TOUTE SÉCURITÉ

RÉALISATION EN COLLABORATION AVEC :
 la maison du vélo
 MAISON DU VÉLO LYON
 244 rue Garibaldi, 69003 Lyon
 lavilleaveilo.org
 maisonduvelolyon.org
 04 72 00 23 57

POUR EN SAVOIR PLUS
 www.tcl.fr | APPLI TCL | ALLÔ TCL 16 26 10 12 12
 SYTRAL | BOUGEZ, VIVEZ, AIMEZ !



www.grimedif.com

LIVRAISON ET RETRAITE

Axe 4

Le territoire vers une gouvernance renouvelée et efficace

- ACTIONS n° 04-G-22** L'organisation du partenariat avec l'EN autour de la gestion du transport scolaire (junior direct)
- ACTIONS n° 04-O-23** L'échange d'information à l'instant T pour une gestion opérationnelle des incidents
- ACTIONS n° 04-O-24** L'Information quotidienne (à J+1) des partenaires
- ACTIONS n° 04-G-25** La Réunion Opérationnelle Sécurité (ROS) mensuelle avec les partenaires
- ACTIONS n° 04-G-26** Le comité de suivi de la stratégie (trimestriel)
- ACTIONS n° 04-G-27** Le bilan annuel partagé des faits de délinquance sur le réseau TCL avec les partenaires (annuel)
- ACTIONS n° 04-G-28** La participation de Keolis Lyon / Sytral aux CLSPD et CLS
- ACTIONS n° 04-G-29** La coordination justice TCL (Rekiz)
- ACTIONS n° 04-G-30** La prévention situationnelle
- ACTIONS n° 04-G-31** La lutte contre la cyber criminalité
- ACTIONS n° 04-G-32** La coordination entre opérateurs de transport sur la prévention de la délinquance

ACTIONS n° 04-G-22

L'organisation du partenariat avec l'Education nationale autour de la gestion du transport scolaire (junior direct)

Coordonner le partenariat avec l'Education nationale

OBJECTIFS

Informer et être en lien avec les responsables d'établissement et les communes (police municipale, médiateurs et direction sécurité) sur les difficultés de gestion des élèves dans les cars et aux arrêts en proximité des établissements

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Education nationale, Berthelet, communes (direction sécurité, Polices municipales et médiateurs) Services municipaux de l'Education

INTERFACES

Police nationale, Gendarmerie nationale Métropole, CCEL

CONTEXTE

Près de 10 000 enfants et jeunes sont transportés sur les lignes Junior Direct. La fréquentation des arrêts de bus par le jeune public nécessite contrôle et actions de prévention.

Les conducteurs et responsables d'unité de transport font remonter les difficultés rencontrées afin que soit mise en œuvre une intervention en concertation avec le chef d'établissement concerné (lutte contre le harcèlement scolaire ou sexiste, problèmes de violences, d'outrages aux agents, d'incivilités, de non respect des règles...).

La gestion des incidents liés à des scolaires sur le réseau TCL

La coordination en temps réel des interventions des acteurs de la prévention et de la sécurité à proximité des établissements scolaires s'avère parfois nécessaire, notamment à la suite d'évènements d'une particulière gravité ou de comportements à risque pour les élèves et/ou les agents aux abords d'établissements scolaires.

Des interventions sont rapidement programmées dans lesdits établissements afin de rappeler aux élèves les risques encourus par certains comportements dangereux aux abords ou dans les transports en commun.

Elles nécessitent une coordination notamment et prioritairement sur un temps donné avec les acteurs locaux, tels que les dispositifs de médiation des villes ou la police municipale en lien avec les renforts de médiation (AMIS) ou de personnel d'exploitation à l'intérieur des véhicules de transports.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'organisation du partenariat

Les interventions sont le fruit d'échanges avec la métropole et les communes, notamment en termes d'aménagement de la voirie pour éviter les débordements sur la chaussée et autres comportements à risque. Il existe également des ateliers de sécurité routière...

Un programme est organisé sur la base d'exercices d'évacuation de bus en cas d'incendie, réalisés en collaboration avec le SDMIS : 4 000 élèves ont été sensibilisés en 2018.

L'accueil du jeune public dans les locaux TCL

En plus des modules pédagogiques dispensés en milieu scolaire par les agents TCL (cf. fiche action n°1), des jeunes scolaires sont régulièrement invités par les TCL, dans les différentes directions du transporteur sur des créneaux de 2 heures à une ½ journée. Beaucoup sont issus de classes de 3^{ème}. L'objectif de ces visites est de faire comprendre le réseau TCL et les enjeux de services pour l'accès de tous au transport et à la mobilité. Keolis Lyon est dans la capacité de recevoir jusqu'à 7 jeunes scolaires en même temps pour la découverte du fonctionnement du réseau TCL, des missions et services... Certains établissements sont également demandeurs pour organiser des visites scolaires sur le réseau.

La coordination et l'échange d'information pour une action efficace

La connexion et l'échange d'informations entre Education nationale et transports doivent être renforcés pour une action efficace tant sur la prévention que sur la réactivité en termes de comportement à adopter face à des élèves commettant des actes d'incivilités nuisant à la sécurité des personnes et des biens. Cet objectif se déroule selon deux axes :

- A l'initiative de l'Education nationale et des référents coordonnateurs des CLSPD des communes concernées et des CISPD, les TCL sont informés par les établissements scolaires, en cas d'incident grave survenu à proximité des établissements scolaires et des arrêts de bus. Il s'agira d'organiser en temps réel une réponse avec les partenaires

du secteur (Police/Gendarmerie et chefs d'établissements). La direction Sécurité TCL sera systématiquement informée de la survenance de tel ou tel fait par ces mêmes partenaires, en plus de l'information des conducteurs, même lorsque ceux-ci se produisent sur des lignes subdélégées. Une information systématique des établissements lors de la constatation d'incivilités sur les lignes « Junior Direct » est réalisée sur le périmètre de la CCEL.

- De leur côté, les TCL informent les chefs d'établissement et le coordonnateur du CLSPD, des difficultés rencontrées avec un ou des élèves sur les trajets et à proximité de l'établissement scolaire et des actions entreprises jusqu'à l'exclusion d'un élève du transport scolaire.

ACTIONS n° 04-O-23

L'échange d'information à l'instant T pour une gestion opérationnelle des incidents

Partager l'information instantanée pour plus d'efficacité opérationnelle

OBJECTIFS

Développer les échanges d'informations en temps réel entre le PC Sécurité TCL, le CIC de la DDSP, le CORG de la gendarmerie, le CTA CODIS du SDMIS, les CSU et les PC des polices municipales dans le cadre de la gestion opérationnelle des incidents.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Police nationale,
Gendarmerie nationale,
Mairies : CSU, Polices
municipales

INTERFACES

Berthelet



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Pour favoriser l'échange d'information à l'instant T pour une gestion opérationnelle des incidents, il est prévu de :

- **Systématiser les échanges d'informations en temps réel entre les partenaires, afin d'améliorer l'efficacité du traitement des incidents.** Si les communications et échanges avec les CIC, CORG et CTA sont systématiques, il semble primordial que la prévenance mutuelle entre le PC Sécurité TCL et les CSU / PM concernés par les incidents soit réalisée en temps réel, à l'image de ce qui se fait déjà avec certaines d'entre elles. Cette action facilitera la communication et la coopération dans la résolution d'incidents sur le territoire des communes concernées. Un protocole d'information entre Keolis Lyon et Berthelet sera mis en place afin de coordonner les actions et l'information aux voyageurs lors de la survenue d'incidents de sécurité sur les sites de co-activité. Ce lien permettra également aux services de la commune d'être informés et de relayer au plus tôt des détournements ou arrêts de ligne en complément de l'information voyageurs TCL.
- **Partager des outils de visualisation permettant de faciliter la coopération.** Le logiciel ACTIS (Application Cartographique de Traitement des Incidents de Sécurité) permet la géolocalisation des incidents intervenant sur le réseau TCL. Cet outil, déjà partagé avec le CIC, pourrait être également utile au CORG et, éventuellement, à d'autres partenaires de sécurité dans le cadre de leurs interventions sur le réseau TCL.
- **Développer l'acculturation mutuelle pour une meilleure compréhension et une coopération plus efficace.** L'organisation de séquences d'échanges autour d'une journée d'accueil des nouveaux arrivants au CTA, CIC, CORG, CSU au sein du PC Sécurité pourrait permettre une meilleure sensibilisation des opérationnels autour des problématiques spécifiques relatives aux transports en commun. De la même manière, des séquences de présence ponctuelle des personnels du PC Sécurité au sein des PC partenaires pourrait participer à une meilleure compréhension des attentes et besoins des partenaires de la sécurité.

ACTIONS n° 04-O-24

L'information quotidienne (à J+1) des partenaires

Partager l'information pour plus d'efficacité opérationnelle

OBJECTIFS

Informers les partenaires sur les faits de délinquance ou d'accidentologie impactant leur territoire d'intervention.

Transmettre quotidiennement le journal sécurité avec le bilan par commune.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Police nationale,
Polices municipales,
Gendarmerie nationale,
Villes, Justice, Préfecture

INTERFACES

Berthelet

CONTEXTE

L'analyse statistique de la sécurité des Transports en Commun Lyonnais doit permettre d'améliorer la connaissance de la délinquance sur le réseau et de renforcer la politique de prévention de la délinquance, en lien avec les partenaires.

L'analyse des données passe par le recueil, le traitement et la vérification de l'ensemble des informations liées à la sécurité (agressions, incidents, actes de vandalisme...) transmises par les services internes, externes et le public.

Elle permet, à partir d'informations enregistrées en temps réel, de :

- valider l'information à partir de dépôts de plaintes, de rapports internes et de signalements voyageurs,
- assurer le suivi des faits de délinquance au format de la Nomenclature Nationale de recensement des Faits d'Insécurité dans les Transports NNFIT.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le processus d'enregistrement des incidents et des actes de délinquance sur le réseau TCL rend possible la diffusion d'un bulletin quotidien pertinent des incidents sur le réseau TCL. Il comprend le journal sécurité des incidents classés par mode de transport (bus, tramway, métro et bâtiment), heure, ligne régulière et arrêt/station de commission des faits ainsi qu'un bilan par commune.

Diffusion quotidienne d'un bulletin des incidents

Ce bulletin est adressé quotidiennement, les jours ouvrés, à J+1. Les bulletins des vendredi, samedi et dimanche sont adressés le lundi matin et les jours fériés sont adressés à J+1.

L'envoi du bulletin du mercredi est complété du rapport hebdomadaire des incidents sécurité enregistrées par les transporteurs sur les lignes subdéléguées.

Nota : en début d'année scolaire, un descriptif des lignes Junior Direct et régulières subdéléguées accompagne ce journal des lignes subdéléguées.

Il informe des faits de délinquance dans les Transports en Commun Lyonnais pour partager avec les partenaires une approche locale de l'évolution des divers phénomènes et une approche stratégique des actions partenariales à mener sur un périmètre... Ces statistiques font l'objet d'échanges dans les instances partenariales (CLSPD, cellules de veille, CLS transports, GLTD et diverses réunions sur des problématiques spécifiques).

Destinataires du bulletin

Ce bulletin est à destination des partenaires :

- Police nationale
- Gendarmerie nationale
- Polices municipales
- Mairies
- Justice
- Préfecture
- Berthelet

ACTIONS n° 04-G-25

La Réunion Opérationnelle Sécurité (ROS) avec les partenaires

Organiser la réponse partenariale et opérationnelle à partir d'un bilan mensuel

OBJECTIFS

Apporter des réponses partenariales et opérationnelles aux diverses problématiques liées à la sécurité du réseau TCL et à la fluidité du trafic.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Police nationale
Gendarmerie nationale
Polices municipales
Berthelet

CONTEXTE

Depuis 2012, la réunion opérationnelle sécurité est organisée mensuellement afin de répondre aux problématiques sécurité du réseau TCL et de fluidité du trafic.

Ces échanges partenariaux, très appréciés, nécessitent une refonte du modèle de la réunion.

Face au développement important du réseau TCL et la multiplicité des acteurs pouvant intervenir (SISTC, montée en puissance des polices municipales, création de la Brigade des Transports de la gendarmerie), le traitement des problématiques de sécurité nécessite une organisation de proximité avec les partenaires concernés.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Inspirée de ce qui est fait au niveau des CLSPD, avec une instance de pilotage et des groupes de travail plus restreints, la Réunion Opérationnelle Sécurité se scindera en deux instances complémentaires.

Une Réunion Opérationnelle Sécurité plénière

Son objectif est de faire un bilan de l'année écoulée et définir la ou les stratégies pour l'année à suivre. Les participants seront le Directeur Sécurité et autres membres du Comité de Direction TCL concernés, un représentant de la DDSP du Rhône, un représentant de la Gendarmerie nationale et les chefs des polices municipales du territoire du réseau TCL ainsi qu'un représentant des Cars Berthelet.

Des Réunions Opérationnelles Sécurité sectorisées (6 secteurs)

Son objectif est de traiter les problématiques de secteur avec les acteurs présents sur celui-ci de manière opérationnelle et collégiale. Les participants seront la Direction Sécurité, le PC Sécurité et PC Modes, les Unités de transports TCL et les partenaires œuvrant sur le secteur (commissariats de police nationale / gendarmerie nationale, polices municipales). Cette réunion aura lieu de manière régulière au cours de l'année.

Les 6 secteurs sont les suivants :

- Nord (Rillieux-la-Pape / Caluire)
- Ouest (Tassin-la-Demi-Lune / Francheville / Craponne)
- Est (Vaulx-en-Velin / Bron / Saint-Priest / Décines / Meyzieu)
- Sud (Vénissieux / Oullins / Saint-Fons)
- Centre (Lyon / Villeurbanne)
- Givors / Grigny

OUTILS & MOYENS

- Une réunion opérationnelle plénière annuelle
- Des réunions opérationnelles sécurité par secteur organisées régulièrement
- Un réseau partenarial actif et sensibilisé aux problématiques liées aux transports en commun

ACTIONS n° 04-G-26

Le comité de suivi de la stratégie (trimestriel)**Pilotage et suivi de la stratégie****OBJECTIFS**

Assurer le suivi des objectifs et des actions de la stratégie par la responsable sécurité du SYTRAL et le directeur Sécurité de Keolis Lyon au cours d'une réunion de bilan et perspective trimestrielle sur la sécurité du réseau TCL.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Berthelet

INTERFACESPréfecture
DDSP
GGDR**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE****Comité de suivi restreint**

Le comité de suivi restreint, composé de la responsable sécurité du SYTRAL et du directeur sécurité de Keolis Lyon, a un rôle de pilote du dispositif (suivi et bilan des fiches actions de la stratégie) et est intégré à la réunion de bilan et perspective trimestrielle sur la sécurité du réseau TCL. Sur la base de la convention de délégation de service public du transport urbain de l'agglomération lyonnaise 2017-2022 et en vertu du principe de suivi des obligations et des objectifs définis dans cette convention, des réunions trimestrielles se tiennent effectivement entre l'autorité organisatrice et le délégataire et donnent lieu à un compte-rendu.

Sur la base d'un ordre du jour, le SYTRAL prépare une série de questions de suivi sur la sécurité du réseau TCL qui comprend, notamment, la mise en œuvre des objectifs prévus par la stratégie. Keolis Lyon présente le bilan statistique des faits de délinquance enregistrés, le résultat des dernières actions préventives ou répressives et ce, en lien avec les fiches actions de la stratégie.

La stratégie est ainsi pilotée régulièrement et cela permet, sur le plan opérationnel, de rester dans une mise en œuvre permanente des objectifs. C'est ainsi que les fiches actions s'adaptent aux réalités des difficultés pressenties ou rencontrées et leurs évolutions.

Organisation des réunions

A chaque réunion, il est fait :

- un bilan comparatif des différentes problématiques en s'appuyant sur les

statistiques de l'année et du dernier trimestre écoulé. C'est notamment le cas pour les atteintes aux voyageurs, aux agents et aux biens ; pour les intrusions sur sites ou les atteintes à la tranquillité ; les atteintes visant à perturber le service...

- un état des actions menées sur la base des fiches actions établies dans la stratégie (la prévention auprès des publics jeunes, les enquêtes sur le sentiment de sécurité, le déroulement des marches exploratoires et toutes les actions développées autour de la lutte contre le harcèlement sexiste ou encore la programmation et la réalisation d'opérations de sécurisation du réseau TCL en lien avec la police et la gendarmerie nationales et les polices municipales...).

Enfin, de manière informelle, ces réunions permettent de traiter de points d'actualité qui posent des problématiques inhabituelles, appelant à des réponses spécifiques.

Gestion des délibérations et conventions

- Ces réunions entre le SYTRAL et Keolis Lyon permettent notamment de gérer toutes les délibérations et conventions, à savoir :
- Conventions de fourniture de cartes abonnement pour circuler dans le métro et le réseau TCL (Police nationale + Gendarmerie du Rhône + Douane + Défense + Pompiers + Polices municipales + Déminage + militaires Sentinelle) et délibération de libre circulation pour les forces de sécurité intérieures
- Convention de dépôt des images vidéo à la Police nationale

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Convention partenariale et de déport des images vidéo au SDMIS
- Convention d'exercices pour les pompiers
- Convention d'entraînement pour le RAID
- Convention d'entraînement pour l'Unité cynotechnique de Lyon, Équipe régionale d'intervention et de sécurité, rattachée à la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rhône-Alpes Auvergne
- Convention avec l'ANTAI
- Convention sur la nomenclature nationale des faits de délinquance dans les transports ISIS avec le ministère de la Transition écologique et solidaire
- Convention TIG avec la Justice...

OUTILS & MOYENS

- Tableau de bord tenu par Keolis Lyon de sa présence au sein des instances convoquées par les communes
- Tableau de bord de suivi des conventions entre le SYTRAL et Keolis Lyon
- Organisation de la diffusion d'un bilan semestriel au SYTRAL et aux partenaires qui en font la demande.

ACTIONS n° 04-G-27

Le bilan annuel partagé des faits de délinquance sur le réseau TCL avec les partenaires

Partager le bilan annuel des faits de délinquance sur le réseau TCL et des actions mises en œuvre

OBJECTIFS

Dresser un état des lieux sur les enjeux liés à la sécurité et à la délinquance sur le réseau TCL. Cela permet au SYTRAL et ses partenaires d'apprécier les résultats des mesures menées et de mettre en place de nouveaux dispositifs ou d'améliorer ceux existants afin d'assurer la sécurité et limiter la délinquance sur le réseau TCL.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Tous les partenaires

INTERFACES

Berthelet



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Réaliser un bilan annuel des faits de délinquance

Chaque année, **un bilan de la sécurité sur le réseau TCL et des actions de la stratégie est présenté aux partenaires signataires** pour échanger sur les enjeux et problématiques, dresser et partager les perspectives de l'année qui court.

Ce bilan est présenté par le SYTRAL et Keolis Lyon au cours d'une réunion à l'invitation du président du SYTRAL.

Participants à la réunion

Cette réunion annuelle réunit différents participants auxquels un dossier est remis. Parmi les participants on notera la présence :

- du préfet du Rhône délégué pour la défense et la sécurité,
- du procureur de la République,
- du directeur de la sécurité publique du Rhône et de la responsable du SISTC,
- du colonel commandant le groupement de gendarmerie du Rhône et de la responsable de la Brigade des transports,
- du président de la métropole de Lyon et du vice-président aux Transports et à la Mobilité,
- des maires des communes signataires,
- du président du SYTRAL ,
- de la directrice générale de Keolis Lyon,
- du directeur des Cars Berthelet.

Chacun des participants peut être accompagné de responsables et directeurs techniques compétents.

ACTIONS n° 04-G-28

La participation du SYTRAL/Keolis Lyon/ Berthelet aux CLSPD et réunions restreintes

Participer activement à la coordination locale pour des réponses communes face aux enjeux et faits de délinquance

OBJECTIFS

Accompagner les élus et l'ensemble des acteurs de terrain dans la mise en œuvre des priorités d'actions relevant de la prévention de la délinquance.

Développer un travail partenarial et transversal dans une logique de prévention de la délinquance.

PILOTE

Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Instances locales villes :
CLSPD, CLV

INTERFACES

Berthelet

CONTEXTE

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) est l'instance chargée de la coordination du contrat local de sécurité (CLS) ou de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Il est régi par l'article L. 132-4 de la sécurité intérieure.

Présidé par le Maire, le CLSPD comprend un collège d'élus, un collège de représentants de l'Etat désignés par le Préfet et un collège composé de professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance.

Sur l'année 2019, Keolis Lyon et le Sytral ont participé à 108 commissions communales et intercommunales de sécurité sur l'ensemble du ressort territorial TCL, notamment, des cellules de veille (CLV), des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et des groupes locaux de prévention de la délinquance (GLTD).

Cet investissement montre la volonté de s'inscrire pleinement dans l'ensemble des actions de prévention conduites par les communes dans l'intérêt de tous et d'être en lien permanent avec les correspondants CLSPD.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La participation du SYTRAL/Keolis Lyon/Berthelet aux CLSPD se traduit dans la stratégie 2021-2024 par les actions suivantes :

- **partager les indicateurs de faits de délinquance** et construire ensemble les modalités d'actions pour y faire face,
- **élargir les participations** aux CLSPD et réunions restreintes dans l'ensemble des communes du périmètre du réseau TCL,
- **établir une relation de proximité** avec les coordonnateurs CLSPD et directions sécurité de villes, acteurs incontournables de la sécurité et de la prévention de la délinquance sur leur ressort territorial,
- **s'associer aux opérations de prévention** des communes en lien avec la sécurité des transports en commun ou bénéficiant, sur un périmètre défini, à la sécurisation du réseau TCL.

ACTIONS n° 04-G-29

La coordination Justice / TCL (Rekiz)

Un partenariat gagnant / gagnant

OBJECTIFS

Améliorer les canaux de réponse aux réquisitions judiciaires au travers d'une plateforme sécurisée, nommée Rekiz, créée par Keolis Lyon et financée sur fonds d'innovation par le SYTRAL et Keolis Lyon.

PILOTE

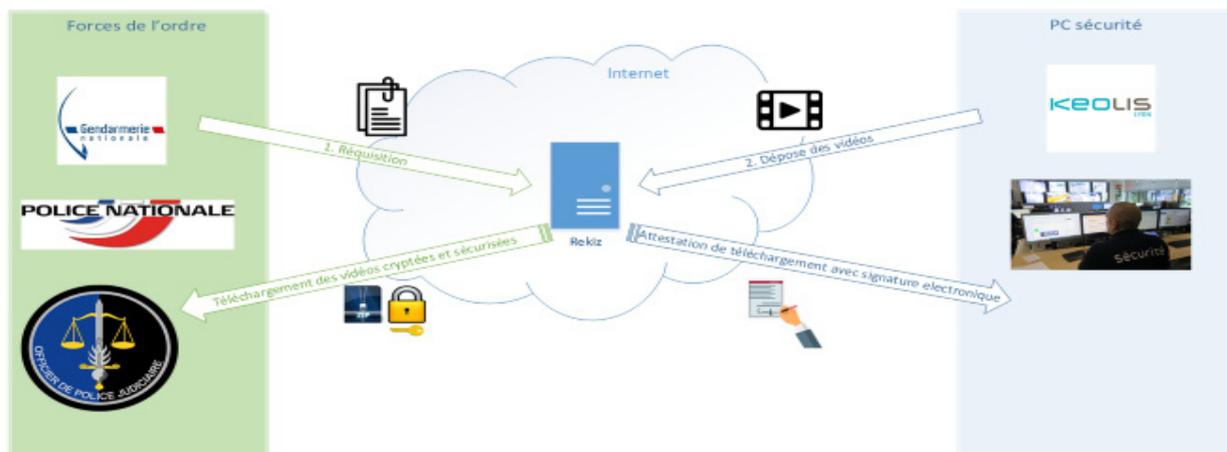
Keolis Lyon / SYTRAL

PARTENAIRES

Parquet,
DDSP du Rhône
Groupement Gendarmerie
du Rhône
Préfecture

INTERFACES

Fonctionnement de la plateforme sécurisée



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Utilisation de l'outil Rekiz

Rekiz, outil validé par le Parquet de Lyon, consiste en une plateforme en ligne, permettant aux partenaires police nationale / gendarmerie nationale / Justice de télécharger de façon hautement sécurisée, dans le cadre de réquisitions judiciaires, des enregistrements issus des systèmes de vidéo protection TCL.

Cet outil permet aux utilisateurs institutionnels :

- **d'éviter les déplacements** des forces de l'ordre au PC Sécurité TCL
- **préservent ainsi leur capacité** opérationnelle,
- à l'enquêteur, de **gagner un temps précieux dans le traitement de sa procédure.**

Pour les TCL, cet outil permet :

- **de moderniser le traitement des réquisitions judiciaires** en les dématérialisant,
- **d'améliorer encore la fiabilité du suivi** en l'adossant à un outil performant et sécurisé,
- de **conserver un suivi et un historique numérique** des demandes.

L'objectif poursuivi consistera à développer l'utilisation de cette plateforme dans le cadre des quelques **1 500** réquisitions judiciaires traitées par année par le PC Sécurité TCL.

ACTIONS n° 04-G-30

La prévention situationnelle

Renforcer les échanges et travaux sur la prévention situationnelle

OBJECTIFS

Participer aux travaux sur la prévention situationnelle pour prévenir les actes de délinquance

PILOTE

SYTRAL / Keolis Lyon

PARTENAIRES

Métropole, CCEL, Villes, DDSP
et GGDR

INTERFACES

Aménageurs, bailleurs sociaux...
Berthelet

CONTEXTE

Tout projet de construction ou d'aménagement a des effets sur la sécurité publique. Il subira les conséquences d'une insécurité existante. Ce projet doit participer à améliorer une situation d'insécurité plutôt que de mener à une dégradation de celle-ci ou à en créer une nouvelle sous une autre forme. De nombreux bénéfices peuvent en ressortir : prévention des violences urbaines (affrontements, jets de projectiles, incendies volontaires...), limitation des interventions en urgence, saisine des astreintes, surcoûts des réaménagements, qualité de travail des personnels, bon fonctionnement des équipements, respect du parti architectural ou conceptuel, qualité de service au public, bien-être des utilisateurs et habitants...

Tout projet doit aussi prendre en compte la notion d'accès pour tous, de la place des femmes dans l'espace public dans le cadre des chartes d'égalité femmes-hommes, comme à la ville de Lyon.

La prise en compte de la sécurité dans l'aménagement et la gestion des espaces est **un enjeu essentiel** et la concertation des acteurs de la sécurité publique et de la sécurité civile est déjà pleinement intégrée aux grands projets d'aménagement de quartiers et de développement d'équipements.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La concertation et consultation des différents acteurs

Sur le plan des transports, le SYTRAL est consulté prioritairement en termes d'exploitation pour la bonne marche et la desserte « autour de » et « accompagnant » ces aménagements.

Il doit également être consulté sur le plan de la sécurité puisqu'il s'agit d'un des services publics présents jour et nuit dans tous les périmètres de la métropole.

Il en résulte que le SYTRAL doit s'engager à **concerter les acteurs de la sécurité sur tous les projets de développement du réseau TCL** et d'aménagement de stations de métro ou de tramway, d'intégration dans l'espace public et ce, en amont et indépendamment des Etudes de Sûreté et de Sécurité Publique.

Définir une charte partenariale avec la métropole

Aujourd'hui, la volonté des signataires de la stratégie est de s'engager à **renforcer les échanges et concertations avec les acteurs de la sécurité dans les phases d'élaboration de projets d'aménagement, via une charte partenariale.**

Celle-ci serait élaborée de manière similaire qu'à Vaulx-en-Velin par la ville avec la Métropole, les bailleurs sociaux via ABC HLM, la police nationale, le SDMIS, le SYTRAL et Keolis Lyon. Elle est le symbole d'un travail commun entre la Métropole et les signataires de la stratégie par la mise en place de cette charte commune.

ACTIONS n° 04-G-31

La lutte contre la cyber criminalité

Etre à niveau en matière de lutte contre la cyber criminalité

OBJECTIFS

Travailler à la prévention de la cyber criminalité

Développer les partenariats avec la gendarmerie nationale, la police nationale sur la cyber criminalité et la cyber sécurité

PILOTE

SYTRAL / Keolis Lyon

PARTENAIRES

Police nationale,
Gendarmerie nationale

INTERFACES

Berthelet

CONTEXTE

La cyber sécurité désigne le rôle de l'ensemble des lois, politiques, outils, dispositifs, concepts et mécanismes de sécurité, méthodes de gestion des risques, actions, formations, bonnes pratiques et technologies qui peuvent être utilisées pour protéger les personnes et les actifs informatiques matériels et immatériels des États et des organisations.

La numérisation de la société, de l'économie et le développement des nouvelles technologies conduisent à une augmentation des crimes et délits dans le cyberspace.

Le cyberspace, par l'utilisation des nouvelles technologies, permet l'expression de menaces inédites mais il étend également le périmètre des crimes « classiques ». Dans un contexte de démocratisation de l'accès à Internet et d'innovation constante autour des nouvelles technologies, la cybercriminalité devient un enjeu de société : intrusion dans les réseaux, hacking...

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La sécurisation face aux risques encourus

Les risques encourus lors de cyberattaques sont multiples : vol ou destruction de données sensibles (données nominatives, bancaires...), tentatives de rackets financiers (phishing, fraude, cryptage des données), perturbations voire arrêts des systèmes contribuant au fonctionnement du réseau (virus de type stuxnet s'attaquant à des systèmes industriels).

Keolis Lyon, le SYTRAL et par-delà le réseau TCL constituent une cible « attractive » pour de nombreux hackers. **L'Etat impose la mise en place d'une politique forte de sécurisation des systèmes d'information** au moyen de la Loi de Programmation Militaire. Les relations entre le SYTRAL, Keolis Lyon et l'ANSSI visent à garantir le fonctionnement nominal du système d'information.

Etablir des partenariats pour se prémunir des menaces

La cybermenace s'étend à toutes les acteurs institutionnels et économiques du territoire. Sa connaissance, dans un contexte de grande volatilité des types d'attaque, impose d'échanger régulièrement avec les autres services de l'Etat et, notamment la gendarmerie nationale qui dispose d'expertises en matière de cybermenace.

L'échanges d'informations et leur déclinaison dans les contextes respectifs différents permet d'agir de façon coordonnée et ainsi d'anticiper les cyberattaques pour mieux s'en prémunir et être plus résilient le cas échéant.

Les partenariats rapprochés avec des opérateurs disposant d'infrastructures sensibles (sites Seveso, nucléaires, bactériologiques...) ou en interfaces opérationnelles (police nationale, gendarmerie nationale, SDMIS, préfecture...) permettent d'appréhender conjointement cette nouvelle menace.

ACTIONS n° 04-G-32

Coordination entre opérateurs de transports sur la prévention de la délinquance

Renforcer les liens et une culture commune de la prévention

OBJECTIFS

Créer une culture commune à tous les acteurs du transport collectif urbain et interurbain en matière de prévention sur le territoire de la Métropole en lien avec la tranquillité et la sécurité publiques.

PILOTE

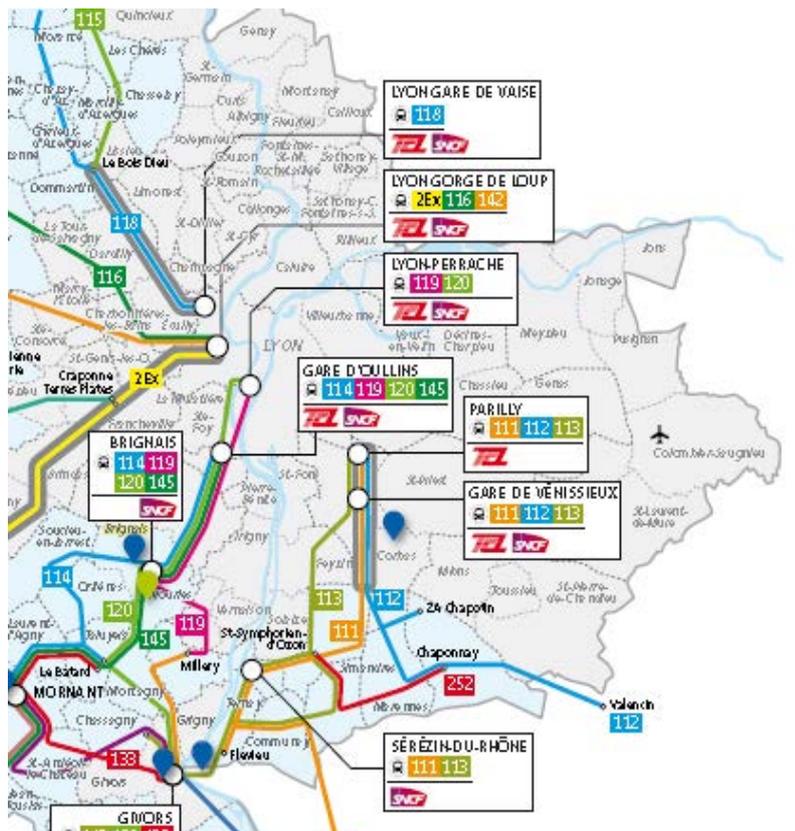
SYTRAL

PARTENAIRES

Keolis Lyon / Berthelet / Rhônexpress, transporteurs des Cars du Rhône, BDT, SISTC

INTERFACES

Police nationale, gendarmerie nationale, polices municipales / CLSPD SNCF



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Créer une synergie sur le territoire

Chaque année, le SYTRAL réunit les transporteurs des Cars du Rhône et des TCL pour **échanger sur les problématiques de sécurité et enjeux communs** afin de renforcer les synergies entre opérateurs de transport sur un même territoire, ceux dont la compétence est territoriale (le réseau TCL -Keolis Lyon et Berthelet) et ceux traversant le même territoire pour desservir les périmètres urbains et interurbains (les Cars du Rhône et Rhônexpress) et présents dans les gares routières communes (ex : Perrache, Gorge-de-Loup, Gare de Vénissieux, Part-Dieu, Meyzieu ZI...).

Cette réunion est aussi l'occasion d'inviter les acteurs de la sécurité publique : la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Rhône et le SISTC, le Groupement de Gendarmerie du Rhône et la brigade des transports ainsi que les Polices Municipales et coordonnateurs des CLSPD des signataires de la stratégie.

Dresser le bilan et partager les connaissances

Cette réunion dresse le bilan de l'année écoulée et des stratégies de sécurité et de prévention de la délinquance pour **une meilleure connaissance des actions mises en œuvre par chaque transporteur** et notamment en lien avec les acteurs de la sécurité publique. Elle permet aussi de renforcer la connaissance des périmètres de transports aux partenaires (compétence territoriale de chaque transporteur...) et enfin de **créer des synergies entre transporteurs** malgré la rupture de charges.

La rencontre peut être décentralisée chez les partenaires et permet, par la même occasion, de découvrir un site afin de mieux comprendre le fonctionnement des partenaires (visite du CIC de la DDSP du Rhône, accueil au groupement de gendarmerie du Rhône, dans les structures des villes...). Elle peut aussi faire le lien avec la SNCF, qui pourra être conviée à cette réunion, sur les problématiques des gares.

Liste des personnes impliquées dans la préparation de cette stratégie

MAZOYER Claire	
LECLAIRE Emmanuel	Préfecture, délégation pour la défense et la sécurité
HYP Laurent	
<hr/>	
SANZ Virginie	Préfecture, délégation aux droits des femmes
<hr/>	
EMIN COUTINHO Laurence	Mairie de Lyon
<hr/>	
CHAPTAL-EUDES Nathalie	
DUPOUY Ludovic	Mairie de Villeurbanne
<hr/>	
SEBASTIEN Arnaud	
BOURRAS Marie-Claire	Mairie de Vénissieux
<hr/>	
BOURGUIGNON Claire	Mairie de Vaulx-en-Velin
<hr/>	
SOULARD Pierre	Métropole de Lyon
<hr/>	
FERNANDEZ Henri	
HUTET Jérôme	
ZAZOUI Salim	Police Municipale de Lyon
STOUFFLET Lionel	
FONLUPT Régis	
<hr/>	
MICHAUDON Lionel	Police Municipale de Villeurbanne
<hr/>	
CHARLOT Guy	Académie DSDEN du Rhône
<hr/>	
RABOT Olivier	Tribunal judiciaire de Lyon, Substitut du Procureur
<hr/>	
LARROQUE Jean-Christophe	
VALENTIN Frédéric	Gendarmerie nationale
<hr/>	
MASSOCO Josselyne	Police nationale, SISTC
<hr/>	
FAYARD Michèle	
YOUSFI Samira	Ambassadrices Marches exploratoires
<hr/>	
HILS Michel	SYTRAL, direction Equipement et Patrimoine
<hr/>	
PRA Yann	
ABECASSIS Raphaël	Berthelet
<hr/>	
HIPPERT Audrey	Keolis Lyon, direction exploitation bus
CARRY Sophie	Keolis Lyon, direction sécurité
CIZERON Christine	
MARION Victoria	

Comité de rédaction de la stratégie

Sandra BERNARD, *responsable Sécurité SYTRAL*

Patrick AUJOGUE, *directeur Sécurité Keolis Lyon*

Cabinet Algoé

Glossaire

ANTAI	Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions
AMIS	Agents Accueil, médiation, Information et services
CCCSP	Commissions Consultatives Communales de Sécurité Publique
CCEL	Communauté de communes de l'Est Lyonnais
CCOP	Cellules de Coordination Opérationnelle du Partenariat
CLS	Contrat Local de Sécurité
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLV	Cellule de veille
COFSI	Cellules Opérationnelles de Forces et de Sécurité Intérieures
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
GGD	Groupement de Gendarmerie Départemental
GLPD	Groupes Locaux de Prévention de la Délinquance
ISIS	Intégration Standardisée des Informations de Sûreté
OCI	Opération de contrôle d'identité
OSTU	Observatoire Sécurité des Transports Urbains
PM	Police Municipale
PTU	Périmètre Transport Urbain
PVe	Procès verbal électronique
ROS	Réunions Opérationnelles Sécurité
SISTC	Service interdépartemental de sécurisation des transports en commun
SLIC	Structures Légères d'Intervention et de Contrôle
STSPD	Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
TIG	Travaux d'Intérêt Général
UEMO	Unité d'Education en Milieu Ouvert
ZSP	Zones de Sécurité Prioritaires

Signataires



Pascal Mailhos

Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône



Bruno Bernard

Président de la Métropole de Lyon et du SYTRAL



Nicolas Jacquet

Procureur de la République



Guy Charlot

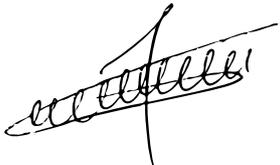
Inspecteur d'Académie



Ps Vidal

Paul Vidal

Président de la Communauté de communes de l'Est lyonnais



Grégory Doucet

Maire de Lyon



Cédric Van Styvendael

Maire de Villeurbanne



Michèle Picard

Maire de Vénissieux



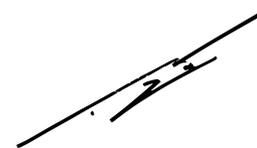
Hélène Geoffroy

Maire de Vaulx-en-Velin



Gilles Gascon

Maire de Saint-Priest



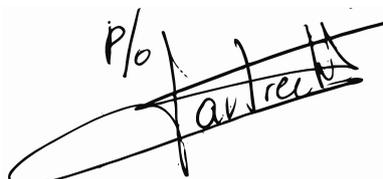
Philippe Cochet

Maire de Caluire-et-Cuire



Jérémie Bréaud

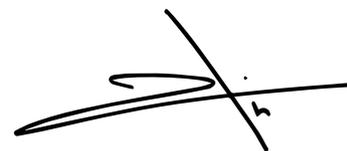
Maire de Bron



P/O Jantrecq

Christophe Quiniou

Maire de Meyzieu



Alexandre Vincendet

Maire de Rillieux-La-Pape



Laurence Eymieu

Directrice Générale de Keolis Lyon



Aurélien Berthelet

Directeur Général des cars Berthelet

Crédits photographiques

Philippe Schuller (p.1), Nicolas Robin (p. 1, 8, 68), Maxime Brochier (p. 4, 5, 8, 10), Léa Pomier (p. 42, 64), SYTRAL (p. 5, 6, 12, 22, 35, 68).

2021 - © SYTRAL / Keolis Lyon

